

LETTRE DE MISSION

Le Premier Ministre

Paris, le 12 JAN. 2004

0050 / 04 / SG

Madame la Députée,

Les classes de découverte contribuent à donner une dimension concrète aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs du monde économique et social ou en permettant de développer une pratique sportive. Elles constituent un apport pédagogique indiscutable pour les élèves qui en bénéficient.

Or, une récente enquête, réalisée par les services du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, portant sur l'année scolaire 2002-2003, met en évidence la diminution du nombre et de la durée des séjours effectués par les élèves en classe de découverte.

Je souhaite qu'une nouvelle impulsion soit donnée à cette formule pédagogique. Par conséquent, il convient d'identifier les obstacles auxquels elle se heurte et les facteurs permettant de favoriser son développement. J'ai donc décidé de vous confier une mission de réflexion et de proposition sur ces questions.

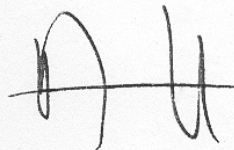
L'étude que vous conduirez devra porter, notamment, sur les conditions dans lesquelles se déroulent les classes de découverte dont la qualité ne correspond plus à l'attente des usagers (conditions d'hébergement, financières, pédagogiques, de transport...). Le rôle que pourraient jouer les collectivités territoriales ainsi que les professionnels du tourisme est essentiel à cet égard. L'intérêt porté au développement durable doit être aussi pris en considération dans votre réflexion.

Plus généralement, je vous demande de formuler toute proposition de nature à permettre un nouveau développement de la pratique des classes de découverte.

Pour vous permettre d'accomplir cette mission, un décret de ce jour vous nommera, en application de l'article LO 144 du code électoral, auprès du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Vous pourrez faire appel aux services de ce ministère. Vous ne manquerez pas de consulter l'ensemble des administrations, organisations professionnelles et associations d'élus concernées par votre mission. Je souhaite que vous puissiez me remettre votre rapport pour le 30 juin 2004.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'expression de mes respectueux hommages.

avec confiance



Jean-Pierre RAFFARIN

REMERCIEMENTS PARTICULIERS :

- **A MICHEL BOUVARD**, député de la Savoie,
- **CLAUDE COMET**, directrice de la Maison de la Savoie,
- **ET CLAUDIE BLANC**, directrice de l'Agence Touristique
départementale de Savoie,

pour l'organisation et la particulière réussite du déplacement en Savoie.

- **A MARIE-CLAUDE LANGLAIS**,
au Conseil Général de la Sarthe,

pour son dévouement et la préparation du déplacement en Sarthe.

- **A HENRI BOURDEREAU**,
Président de l'Association Nationale
Pour la promotion des classes de mer,
pour l'accueil qui nous a été réservé dans de nombreux centres de Bretagne.

*Remerciements tout particuliers à **FLAMINE GOUBET**, ma collaboratrice parlementaire ; pour m'avoir assistée dans cette mission passionnante et avoir pris en charge la rédaction du rapport.*

INTRODUCTION

Partir... ! A l'heure où l'école ne fait plus rêver grand monde et où l'on a plutôt tendance à s'apitoyer sur tous les maux qui la rongent, les classes de découverte font partie des rares projets qui peuvent éveiller une lueur dans les yeux. Les yeux de qui ? De tous, des enfants d'abord et bien sûr, trop heureux de sortir des murs de leur classe, des enseignants aussi, lorsqu'ils se sont déjà lancés dans cette courageuse entreprise et ont vu tous les fruits qu'ils pouvaient en retirer, et des parents, qui ne sont pas les derniers à emmener leurs enfants sur des lieux qu'ils ont connu et fréquenté jadis avec leurs instituteurs.

Si donc les classes de découverte régressent, inquiètent et dépérissent peut-être, ce n'est pas le fait de ceux qui les connaissent. Au contraire, ceux-là en sont les défenseurs enthousiastes ; ils résistent, encore et toujours, aux circulaires, aux avis décourageants et aux caractères anxieux ou défaitistes. Mais ils ne sont plus assez nombreux, et n'arrivent plus à faire partager leur passion. Les classes de découverte sont méconnues, les départs dramatisés, alors qu'une richesse immense attend ceux qui prendront l'initiative d'emmener leurs élèves ailleurs.

I. Une réalité difficile à appréhender.

Des classes transplantées aux sorties scolaires avec nuitées, en passant par les multiples classes culturelles, sportives, linguistiques et patrimoniales, ou encore de neige, de montagne, de mer, de nature, les appellations abondent et signalent une réalité protéiforme. Dans la nébuleuse des classes de découverte, s'il n'y a pas autant de projets que d'élèves, il y a au moins autant de séjours que d'enseignants, de centres d'accueil et d'objectifs pédagogiques.

La réalité de la classe de découverte est donc difficile à appréhender ; elle revêt de multiples formes et soulève une foule de questions : la diversité des enjeux, des projets construits, des expériences vécues, des attentes des enfants et de leurs parents, les différences d'une Inspection Académique à l'autre, entre les départements, les modes d'organisation retenus, tout concourt à faire de chaque départ un cas unique. Telle est bien la première difficulté à laquelle se trouvent confrontés tant une tentative d'enquête sur les classes de découverte que les potentiels organisateurs, décontenancés par une activité qu'étouffent parfois les normes administratives, mais que ne fédère aucune structure unificatrice.

L'initiative individuelle, la motivation personnelle des acteurs priment toute autre incitation ; on se réjouit du dévouement de ces « militants de l'enfance », qui, des années durant, prennent la responsabilité d'emmener leurs élèves pour quelques jours de classe hors les murs, mais, viennent-ils à se décourager, à cesser leur activité, personne ne se trouvera préparé à prendre le relais et à assurer leur suite. Les classes de découverte ne sont pas une émanation de la maison 'Education Nationale' ; elles sont d'abord le fruit d'un enthousiasme irréductible à aucune institution, la manifestation d'une créativité pédagogique qu'une circulaire serait bien en peine de susciter. Elles répondent à la volonté des enseignants d'accompagner leurs élèves dans un lieu essentiellement porteur de sens.

II. Progression et régression des classes de découverte : un constat inquiétant.

Car les faits sont là. Après des années d'essor, les classes de découverte décroissent considérablement ; si le nombre de départs masque l'étendue du désastre, une étude plus fine de la durée des séjours rend des conclusions sans appel : les élèves partent moins, et ils partent moins longtemps.

Nées après la deuxième guerre mondiale, les classes de découverte répondent à des préoccupations hygiénistes, soucieuses du développement harmonieux des enfants. La montagne est leur destination de prédilection et le temps se répartit équitablement entre les activités scolaires, pour moitié, et sportives, pour l'autre moitié.

Les séjours se diversifient à partir de 1957 : classes de mer et classes vertes apparaissent. Le grand essor des classes transplantées intervient à compter de 1982, à l'initiative d'Alain Savary, alors Ministre de l'Education Nationale : de 51 000 élèves en 1967, on passe à 350 000 en 1982, à comparer aux 32 enfants partis en 1953 !

Deux affaires tragiques marqueront le coup d'arrêt de cette considérable expansion, l'accident du Drac en décembre 1995 et l'avalanche des Orres en janvier 1998. Le souci de sécurité prend alors le dessus, chez les enseignants comme chez les parents. L'heure est maintenant aux 'sorties scolaires avec nuitées', encadrées par des textes réglementaires aussi contraignants que la nouvelle terminologie est rébarbative. Depuis lors, les départs ne cessent de diminuer, et les destinations peu éloignées, voire à l'intérieur du département, pour une durée très courte, sont largement privilégiées.

C'est ce dont rend bien compte la récente étude menée par la Direction de l'enseignement scolaire du Ministère de l'Education Nationale, « Bilan de l'enquête sur les sorties scolaires avec nuitées, 2001-2002 ». Par rapport à la dernière enquête, portant sur l'année scolaire 1994-1995, les sorties scolaires de cinq nuitées et plus ont diminué de 50%, au bénéfice des sorties courtes, entre deux et quatre nuits. Concernant les destinations, si les classes de mer se maintiennent, les classes de montagne régressent et cèdent le pas aux sorties à caractère culturel, dont le prodigieux développement est très certainement

favorisé par la proximité des destinations, et donc, la plus courte durée des séjours.

III. Approche et méthodologie.

Suivant la demande du Premier Ministre, cette mission s'est donné pour but de mettre en lumière les difficultés auxquelles les différents acteurs sont confrontés et les obstacles à l'origine du déclin constaté. Pour ce faire, nous avons voulu adopter une attitude pragmatique et proche des préoccupations réelles, attitude qui s'est traduite par de nombreux déplacements sur le terrain et la rencontre d'un nombre important de personnes. Que toutes celles et tous ceux qui ont contribué au succès de ces auditions et de ces visites en soient ici chaleureusement remerciés. Partout, nous avons pu constater les attentes des différents éducateurs, ainsi que les déceptions et regrets entraînés par le ralentissement de leur activité.

Une fois cet état des lieux effectué, il nous a paru essentiel de promouvoir les solutions qui, ici ou là, ont déjà été mises en œuvre, envisagées ou simplement imaginées. Nous avons intégré à notre démarche et à notre réflexion toute initiative visant à faire sortir la classe de ses murs, à tous les degrés de l'école, du collège et du lycée. L'expression de « classe de découverte » a donc reçu ici une acception large englobant les sorties pédagogiques sans nuitées et les voyages scolaires du secondaire. Dans tous ces cas, la bonne volonté du corps enseignant, des éducateurs, des prestataires de service, des institutions et des élus, est la clef sans laquelle reste à jamais fermée la porte de ces classes « ouvertes ».

CH° I : PARENTS ET ENSEIGNANTS : QUELLE MOTIVATION ?

I. Richesse et intérêt des classes.

Manifestement, l'utilité des classes de découverte est encore à prouver. Inconsciemment lancés au départ du car, les souhaits de « bonnes vacances » des parents ne font pas que décourager les enseignants qui se passeraient bien de la responsabilité d'une trentaine d'enfants pour partir en congé ! Ils révèlent aussi quelle image peuvent avoir, hors du milieu scolaire, les classes de découverte, et quel travail doit être fait auprès de l'opinion, car, en aucun cas, il ne devrait s'agir là de vacances.

Il est clair que les classes de découverte ne contribuent que de façon marginale à une meilleure acquisition des savoirs fondamentaux qui restent la lecture, l'écriture et le calcul. Néanmoins, travailler ailleurs et autrement est souvent l'un des meilleurs moyens de donner aux enfants le goût de la découverte, et de l'apprentissage. Il faut réaffirmer ici qu'il n'y a rien d'antithétique à promouvoir simultanément la maîtrise du langage et les classes de découverte. Au contraire, le milieu nouveau de la classe transplantée offre un champ d'application élargi à la sagacité des enfants et à la mise en œuvre de leurs connaissances. A l'heure où l'école est parfois obligée de justifier son existence même, la classe de découverte suscite un appétit et une ouverture d'esprit très bénéfiques.

Son intérêt est multiple : pédagogique d'abord et sans aucun doute, personnel aussi dans l'éveil des enfants, et collectif dans la transformation des rapports humains au sein de la classe et l'apprentissage des règles élémentaires de vie en collectivité.

D'un point de vue pédagogique, les classes de découverte offrent, grande nature, les mêmes avantages que **les anciennes leçons de choses** : elles permettent la confrontation d'un savoir théorique, dispensé dans les murs de la classe, à une réalité souvent plus complexe et multiforme. Elles font appel au sens de l'observation des enfants, et ancrent dans l'expérience et le vécu les acquisitions abstraites, qu'elles portent sur la géographie, la faune et la flore, l'histoire, le patrimoine architectural et artistique, ou des thématiques relatives à l'environnement ou à l'aménagement du territoire. Le grand mérite de ces classes transplantées est de confronter les enfants à un environnement nouveau, étudié au préalable, pour les amener à établir des liens entre une réalité qu'ils découvrent et des connaissances qu'ils ont appris à maîtriser. Enfin, cet exercice même requiert un travail pluridisciplinaire, favorable à l'éveil des intelligences. Il s'ensuit donc une transformation positive du rapport à l'apprentissage et aux acquis scolaires. Plus curieux, les élèves deviennent réceptifs aux enseignements qu'on leur propose.

Outre ce ressort pédagogique propre à la sortie de la classe hors de ses murs, **la découverte d'un environnement nouveau** contribue naturellement à enrichir l'univers des enfants ainsi que leurs références culturelles. Pour les citadins, la découverte de la ruralité et des thématiques propres à ses divers milieux (marins, montagnards ou agricoles) s'avère essentielle ; elle est un premier pas dans l'éducation au respect de la nature et de l'environnement, elle les sensibilise à des thématiques qui risqueraient sinon de leur rester totalement étrangères. Les classes de patrimoine sont une occasion privilégiée d'appropriation d'un riche héritage historique qui participe de l'identité de notre pays, et un vecteur important d'éducation à la citoyenneté. En France ou à l'étranger, la sortie scolaire est un vecteur privilégié de démocratisation culturelle. Quelle que soit leur destination, les classes de découverte sont un

exceptionnel moyen de sensibilisation et facilitent considérablement l'acquisition de savoirs nouveaux.

De surcroît, la confrontation à des situations nouvelles est généralement l'occasion de faire le point sur diverses **règles de sécurité** et de les inculquer aux enfants : règles de sécurité générales (sécurité routière, formation aux premiers secours...) et particulières en fonction du milieu d'accueil (mer, montagne...). Les futurs adultes sont amenés à prendre conscience des conséquences dramatiques que peuvent avoir certains comportements à risque.

Sur le plan personnel, la séparation du milieu familial est riche d'enseignement pour l'enfant. L'éducation à l'autonomie est constatée par tous les acteurs, et par les parents eux-mêmes au retour de l'enfant. Dans le cas d'une vie familiale difficile, il faut souligner le bénéfice retiré par certains enfants d'une vie équilibrée, régulière et sereine, dont ils sont privés chez eux ; certaines situations de maltraitance sont même révélées par le départ en classe de découverte. En outre, placé dans un environnement nouveau, et confronté à des activités nouvelles, l'enfant peut révéler des talents et des qualités méconnues jusque là : la traditionnelle distinction entre bons et mauvais élèves, s'en trouve perturbée, et le regard porté les uns sur les autres changé. La vie quotidienne vécue ensemble vingt-quatre heures sur vingt-quatre, peut révéler des qualités ou des fragilités, insoupçonnées de l'enseignant dans le cadre normal de la classe : elle est, pour lui aussi, classe de découverte de ses élèves et sa fonction d'éducateur peut en tirer grand profit, notamment pour les enfants en situation d'échec scolaire.

Enfin et surtout, ces classes de découverte doivent être pour les enfants un **moment et un souvenir heureux** ; pour beaucoup, elles sont, sinon leurs premières vacances, du moins leur premier départ hors de leur cadre de vie

habituel : montagne, bord de mer, ou campagne sont autant de formidables découvertes pour de jeunes esprits qui n'en soupçonnaient pas l'existence ; le dépaysement s'accompagne alors d'une éducation au beau et peut leur ouvrir de nouvelles perspectives. Les bénéfices d'un séjour au grand air, quelque surannée que puisse paraître cette rengaine, ne sont pas à négliger non plus, de même que l'ouverture de l'enfant aux grands espaces. En donnant accès à un monde de culture, à des milieux géographiques nouveaux ou à la pratique d'activités inédites, les classes de découverte participent à la réduction d'inégalités sociales patentées.

Il reste que l'atout principal des classes de découverte réside dans **l'apprentissage de la vie collective et le renforcement des liens qui unissent les élèves entre eux et à leur enseignant**. A cet égard, les enseignants ayant eu la chance de vivre une telle expérience, sont unanimes : il s'agit certainement là du plus grand bénéfice des départs. La cohésion de la classe s'en trouve renforcée et le regard que chacun porte sur les autres est transformé par le partage de moments plus personnels. Il résulte de cet objectif une exigence essentielle, au moins pour le premier degré : si la classe fait le choix de partir, elle doit partir entière et complète. Ce pré-requis ne va pas sans poser des difficultés comme nous le verrons, mais il semble fondamental. Seule une réelle opposition des parents, autre que pour des motifs financiers, pourrait justifier des absences, l'enseignant étant alors l'unique juge pour décider du départ ou de l'annulation.

En outre, l'enfant devient réceptif aux règles élémentaires de vie en communauté : sens du service, partage des tâches, respect des autres. Les repas à eux seuls sont déjà l'occasion d'un important travail sur la manière de manger, sur la maîtrise du fond sonore, sur l'attention à ses voisins, sur la propreté et sur l'entretien des espaces communs. A cet égard, la structure des centres d'accueil

est évidemment bien préférable à toute forme d'hébergement hôtelier. Dans une société individualiste, la vie en groupe induit des modifications réelles du caractère et favorise la compréhension et l'assimilation des règles ordinaires régissant la vie commune. Alors que les problèmes rencontrés par l'école et les enseignants sont multiples, la classe transplantée donne une assise nouvelle à son autorité et régule les relations à l'intérieur du groupe. De plus, elle favorise la prise de responsabilité et la mise en valeur de compétences acquises. En un mot, elle concourt à la socialisation des enfants.

S'ils ne sont pas les premiers auxquels on pense, lorsqu'on se situe dans une démarche d'épanouissement des enfants et des jeunes, **les enjeux économiques** des classes de découverte sont trop importants pour être négligés. On peut déplorer toutefois que les différents partenaires de l'Education Nationale dans l'organisation de ces diverses classes, n'aient pas toujours une conscience très claire du formidable investissement que constitue le départ d'un groupe : que ce soit pour le ski, le train ou le tourisme culturel, il est clair que les élèves qui sont aujourd'hui aidés pour en profiter, sont aussi, et peut-être surtout du point de vue de certains, les usagers et les consommateurs de demain. Un enfant qui n'a jamais skié, ni appris à skier, a très peu de chances de prendre de lui-même cette initiative quelques années plus tard. Il en va de même pour toutes les autres formes de pratiques sportives et culturelles. Dans ces domaines comme dans d'autres, la politique menée en faveur de la jeunesse décide de l'avenir. Outre les retombées immédiates d'un départ, qui ne sont pas négligeables elles non plus, un gros travail de sensibilisation doit être mené sur les conséquences à moyen et long termes de la diminution des départs. De surcroît, les classes de découverte forment un public particulier, susceptible de diversifier le tissu économique, et notamment, d'assurer une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et sur l'année, en évitant

cependant à tout prix que ces départs ne se résument à combler les trous laissés par les vacances scolaires.

Les enjeux et les bénéfices à retirer des classes de découverte, sont donc très divers. Ils sont surtout méconnus d'une opinion publique qui ne retient de ces séjours que des accidents et des incidents, qui, aussi dramatiques soient-ils, ont été surmédiatisés au détriment d'une immense majorité d'enfants, de parents, d'enseignants et d'animateurs ravis. Les élus eux aussi doivent être sensibilisés en amont aux enjeux de ces classes, sans quoi leur participation au financement se fera sans enthousiasme.

► **Proposition : une campagne de communication orchestrée par le Ministère de l'Education Nationale et celui du Tourisme en faveur des classes de découverte. Cette dernière aurait pour objet de compenser, dans les esprits, la vision négative ou insouciante donnée des classes de découverte ces dernières années.**

► **Une circulaire du Ministère de l'Education Nationale rappelant les mérites pédagogiques des classes de découverte, est attendue dans les milieux enseignants.**

► **D'autre part, le vocable même de « classes de découverte » mérite d'être remis à l'honneur. Evincé par les « sorties scolaires avec nuitées » dans la terminologie officielle, il offre pourtant une richesse de sens en cohérence avec la réalité qu'il désigne, à la différence d'un vocabulaire administratif d'une grande sécheresse (et en contradiction avec les objectifs pédagogiques affichés qui sont bien ceux de la classe transplantée, et non ceux de la sortie).**

II. Motiver les enseignants.

La méconnaissance des enjeux que nous venons d'examiner rend la tâche des enseignants difficile. Les départs en classe de découverte qui mettent sous leur responsabilité une trentaine d'élèves nuit et jour, qui les obligent à de longues et pénibles démarches administratives auxquelles ils ne sont pas préparés, sont facilement assimilés à des vacances. Il est donc absolument indispensable de **reconnaître le travail effectué par des enseignants**, qui sont souvent de la meilleure volonté, mais que les remarques acerbes découragent vite. A eux seuls, il appartient de prendre l'initiative et la responsabilité des classes de découverte, ils doivent y gagner en reconnaissance et en être remerciés.

► **La campagne de communication proposée préalablement, devrait permettre de reconnaître, dans l'opinion et auprès des parents, la qualité du travail effectué par les enseignants.**

► **Une reconnaissance professionnelle, en terme de notation et de mérite, doit être envisagée aussi.**

► **Enfin, une reconnaissance financière semble justice. Cette mesure a déjà été prise et assumée par certaines communes ; elle pourrait plutôt faire l'objet d'une indemnité forfaitaire attribuée par l'Education Nationale (cette dernière tiendrait compte de la charge administrative imposée à l'enseignant, des responsabilités qui lui incombent durant le séjour, des heures supplémentaires passées auprès des élèves ainsi que des aménagements que son départ rend indispensables dans sa vie personnelle et familiale – garde de jeunes enfants en particulier, même si la féminisation du corps enseignant ne doit pas être alléguée trop facilement, car les chiffres du primaire montrent plutôt une vraie stabilité dans ce domaine).**

Eventuellement, elle pourrait permettre une cotisation, au titre des heures supplémentaires, aux caisses complémentaires des régimes de retraite.

► Des crédits d'heures pourraient également être accordés aux enseignants pour leur permettre de préparer leur séjour. L'octroi d'une journée de récupération au retour n'est pas à exclure non plus.

D'autre part, il faut tenir compte d'une mutation opérée dans le corps enseignant et des différences de mentalité qui séparent les jeunes des anciennes générations. Le temps des militants de l'enfance n'est plus et les futurs professeurs des écoles ne sont absolument pas préparés à accomplir auprès de leurs élèves une mission plus vaste d'éducation. De surcroît, la formation spécifique aux classes de découverte et sorties scolaires tend à disparaître des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. Avec la réduction de la durée de formation de deux ans autrefois à un an maintenant, le temps manque pour la présentation des sorties scolaires.

► La première mesure à prendre pour redynamiser ce type de séjours, serait de rétablir des crédits tant horaires que financiers dans les IUFM, pour préparer les maîtres au départ. Cet enseignement serait en outre validé par un stage pratique, où l'étudiant participerait, avec un autre enseignant, à l'encadrement d'une classe de découverte.

► Une forme de parrainage entre des enseignants plus expérimentés et habitués à partir d'une part, et de nouveaux enseignants d'autre part, devrait permettre de dédramatiser un premier départ et convaincre les réticents du bien-fondé d'une telle pratique.

La formation des enseignants ne doit toutefois pas se cantonner à la formation initiale des années d'IUFM. Pour les classes de découverte, un travail très important peut et doit être effectué dans le cadre de la formation continue.

Cette dernière permet de les sensibiliser à l'intérêt des classes pédagogiques en tant que telles, mais aussi à la richesse du patrimoine local et des possibilités offertes pour des sorties relativement proches de l'établissement.

D'autre part, les enseignants ne sont pas les seuls concernés ; il conviendrait donc d'inclure dans la formation des directeurs d'écoles, des modules de sensibilisation sur les classes de découverte. Il est clair que la grève administrative des directeurs d'école depuis plusieurs années, le manque de candidats pour ces postes, et l'instabilité engendrée par ces deux facteurs, entravent gravement la volonté de départ. La désaffectation des classes de découverte, est ici aussi le reflet d'une crise plus grave, touchant l'ensemble du monde scolaire et éducatif.

Après le problème du financement, la question des lourdes responsabilités qui leur incombent, revient comme un leitmotiv dans la bouche des enseignants. Ce sont bien sûr **les circulaires, dites « Royal »**, du nom de la Ministre de l'Education Nationale de l'époque, les premières incriminées. Certaines précisions s'imposent toutefois.

D'une part, en matière de responsabilités, ces circulaires n'ont fait que reprendre et rassembler des dispositions, certes éparses, mais déjà existantes. Elles ont fourni un document synthétique aux enseignants, qui, du coup, ont pris conscience des responsabilités qui étaient les leurs depuis longtemps, mais qu'ils ignoraient.

D'autre part, les exigences croissantes en matière d'encadrement et de sécurité répondaient alors à une demande des parents, inquiets de laisser partir leurs enfants à la suite des accidents que nous avons mentionnés.

Enfin, ces circulaires ont maintenant été assimilées par les enseignants et le blocage qu'elles ont créé dans un premier temps, tend à disparaître. Il est vrai que certaines exigences absolument excessives (contrôle de l'état des pneus du car par les enseignants !) avaient d'abord découragé toutes les bonnes volontés. Aussi, à la suite des difficultés rencontrées auprès des enseignants, l'Education Nationale avait déjà assoupli sa réglementation en 1999. Il semblerait donc non seulement inutile, mais particulièrement maladroit de tenter de revenir sur ces textes.

► Néanmoins, dans le cadre des crédits d'IUFM consacrés à la formation spécifique des enseignants pour le départ en classe de découverte, un module de mise au point juridique peut être envisagé. Le travail d'explication de texte et de clarification auquel se sont livrées certaines associations, est tout à fait exemplaire et mérite d'être repris au niveau national : sous forme de fiche, les textes officiels sont décryptés pour les enseignants.

La question de la responsabilité des enseignants se pose avec plus d'acuité encore lorsqu'un accident ou un incident surviennent du fait d'une désobéissance. Le transfert provisoire d'autorité des parents aux enseignants et éducateurs doit être clairement affirmé, et les désobéissances manifestes des enfants sanctionnées. L'étroite association des parents au projet est donc un impératif pour l'enseignant.

Néanmoins, le cas du second degré est sensiblement différent. La circulaire applicable aux voyages scolaires, datant de 1976, est manifestement obsolète en plusieurs points. Elle aurait donc besoin d'un sérieux époussetage. Cette déficience nourrit les réticences des chefs d'établissement à autoriser les

voyages et sorties scolaires, un incident pouvant mettre en cause leur responsabilité.

III. Convaincre les parents et les élus.

La grande majorité des parents s'avère enthousiaste à l'idée de laisser son enfant partir en classe de découverte. Certaines familles modestes sont prêtes à faire des efforts considérables pour financer ce départ. D'autres jugent les enseignants sur le nombre, l'originalité et la qualité des sorties réalisées au cours de l'année. Néanmoins, il ne faut négliger ni les inquiétudes des parents, ni surtout les refus catégoriques opposés parfois aux propositions de départ.

Un constat s'impose d'abord : la législation et la réglementation, souvent mises en cause, ont été élaborées pour répondre aux inquiétudes des parents. Si des aménagements et des assouplissements sont possibles à la marge, il semble tout à fait exclu de supprimer certains des contrôles et des contraintes qui ont été instaurés. L'exigence de qualité et de sécurité est primordiale, même si chacun doit bien savoir que le risque zéro n'existe pas plus dans les murs de la classe ou au domicile familial que dans les centres d'hébergement. Pour l'heure, **le respect des normes en vigueur** est la première des garanties qui peuvent être offertes aux parents.

D'autre part, un travail doit être fait auprès des parents pour faciliter le départ des enfants. Un travail pédagogique peut être entrepris par les associations de parents d'élèves pour convaincre leurs adhérents de la nécessité de **préparer les enfants à une prise de risque maîtrisé et contrôlé**. Il y a là toute une philosophie de la vie qui manque gravement à notre société et qui explique que, par la suite, des jeunes surprotégés adoptent des comportements totalement irresponsables et infiniment plus dangereux. Le succès de certains

mouvements de jeunesse, comme le scoutisme, ne se dément pas et repose sur une prise de responsabilité progressive du jeune.

La clef de la réussite est de parvenir à **restaurer un climat de confiance** entre les enseignants et les parents. Les réactions procédurières des uns et des autres sont à exclure absolument. Le principe de précaution doit trouver ses limites lorsqu'il mène à la paralysie complète et nuit à la vie. Les peurs phantasmatiques des uns et des autres doivent être surmontées. A vrai dire, les données chiffrées et les statistiques précises manquent sur la proportion des accidents et incidents liés à des départs en classe de découverte. Cette lacune est déplorable et il faut y remédier.

► Il est donc essentiel et urgent d'obtenir des données exactes sur les problèmes qui ont pu se poser au cours de ces classes. Ce recensement pourra s'inscrire dans le cadre du suivi a posteriori des classes, et dans la politique d'évaluation des séjours, dont nous allons avoir l'occasion de reparler.

Avec des éléments précis, l'administration du Ministère, les enseignants et les parents seront en mesure d'être rassurés, et leurs inquiétudes pourront être raisonnées. D'autre part, si des mesures de sécurité supplémentaires s'imposent, elles pourront, le cas échéant, être prises.

En particulier, certaines affaires de pédophilie ont suscité de vives inquiétudes, ainsi que tout dernièrement, la tragique disparition d'un jeune enfant en classe de découverte. En matière de fugue, d'enlèvement et d'intrusions extérieures, certaines consignes de sécurité claires doivent être données. Il est vrai que la crainte de possibles incendies interdit une fermeture complètement hermétique des chambres et des bâtiments.

► Néanmoins, les sites sur lesquels sont implantés les centres d'accueil doivent faire l'objet d'une surveillance suffisante ; en particulier, on peut recommander une clôture du site, qui n'interdise pas aux enfants la sortie des bâtiments, mais la sortie de l'enceinte du centre.

► En outre, concernant la prévention des incendies, il faut favoriser les systèmes d'ouverture de porte rendant impossible toute intrusion, et ne permettant donc que les sorties, mais avec une alarme se déclenchant automatiquement en cas de sortie non autorisée, nocturne en particulier.

► Même durant les heures d'ouverture normales du centre, les va-et-vient doivent être strictement contrôlés ; il est totalement exclu que des personnes étrangères au personnel d'encadrement, d'animation et de service, puissent s'introduire dans l'établissement quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

► Dans ce contexte, en plus de la norme en vigueur qui interdit l'hébergement d'adultes extérieurs à l'encadrement dans le même bâtiment que les enfants, certaines mesures, laissées pour l'instant à la libre appréciation des organisateurs, peuvent être étendues, telles que l'installation de douches dans les chambres des enfants.

Enfin, diverses contraintes se posent soit en fonction des habitudes familiales et des traditions religieuses de certaines communautés, soit pour des raisons de santé et des problèmes particuliers de l'enfant, notamment en matière de régime alimentaire. Il faut reconnaître, en plus des peurs générales, qu'il n'est pas dans les habitudes de certaines communautés de confier ses enfants à des étrangers. Il est évident que la question se pose avec plus d'acuité pour les filles que pour les garçons ; l'opposition à la mixité et à l'émancipation des filles est parfois si forte qu'elle empêche le départ.

► On ne peut que recommander la souplesse et l'adaptation pour favoriser la confiance des familles.

► En tout état de cause, le meilleur moyen de surmonter les réticences des parents, est de les associer très en amont à l'élaboration du projet. Il faut encourager la participation active des parents à la préparation du voyage, et ne pas se contenter de les avertir à la fin pour leur réclamer le règlement.

De surcroît, ce type d'association favorise la constitution d'une communauté éducative soudée, regroupant enseignants, parents et personnel éducatif pour le plus grand bénéfice des enfants et le meilleur fonctionnement de l'établissement. Cette communauté éducative ne se fédère en fait qu'autour d'un projet porteur de sens et de valeurs. La logique consumériste, l'accumulation désordonnée et incohérente de savoirs et de missions pour l'école, sont l'une et l'autre vouées à l'échec. Ce sont l'investissement personnel et la plus-value éducative qui seuls peuvent véritablement justifier les départs, et, par répercussion, redonner une raison d'être à la vie scolaire en général. Parents et enfants demandent à l'école du sens ; les classes de découverte sont une des activités susceptibles de leur en donner. Chacun doit donc être convaincu de leur bien-fondé et l'enseignant n'a pas à se justifier de sa démarche, notamment en accumulant – sur le court laps de temps du séjour – les activités spectaculaires.

En outre, l'implication des parents constitue une moindre charge pour l'enseignant. De la même façon, à compter d'un certain âge, l'investissement des élèves eux-mêmes, à hauteur de leur degré d'autonomie, doit être encouragé et valorisé. Rien n'empêche des lycéens ou des collégiens de prendre des contacts et de tisser la première trame de l'organisation d'une sortie, sous l'égide d'un de leurs professeurs.

Ce qui est ici valable pour les parents, l'est aussi **pour les élus** : des liens étroits entretenus avec le maire de la commune et les services municipaux favorisent sans aucun doute la bonne volonté des uns et des autres, lorsque vient le moment des demandes de subventions. Le projet, dans certaines petites communes, peut même devenir, plus que le projet d'une école ou d'une communauté éducative, celui de **tout un village**, mobilisé pour trouver les moyens de faire partir ses enfants.

Dans les cas des classes de ville en particulier, l'organisation implique un important travail commun du corps enseignant et de la municipalité. Il s'ensuit une meilleure connaissance mutuelle, des projets communs, qui font vivre le territoire en question et contribuent à la formation de son identité.

IV. Susciter l'adhésion de l'Education Nationale.

Très transversales, très fédératrices, les classes de découverte restent un aménagement du temps scolaire et relèvent, par conséquent, de l'Education Nationale. C'est donc auprès d'elle qu'elles doivent trouver en premier lieu une adhésion unanime.

A un premier niveau, le travail des enseignants et de tous les organisateurs doit être facilité dans leurs relations avec l'Inspection Académique. Une demande de clarification s'élève, venant de tous les interlocuteurs. Nous verrons plus loin les problèmes que posent les variations locales en matière de consignes de sécurité ; le zèle des acteurs isolés complique parfois grandement la tâche aux intervenants, de même que le manque de transparence et de lisibilité pour les différentes consignes (interdictions in extremis, annulations obligatoires, consignes téléphoniques contredites par fax dans la même journée) rend l'organisation très compliquée.

Plus généralement, un travail de fond s'impose pour transformer les mentalités et convaincre chacun qu'il doit trouver un soutien et une incitation au départ auprès de son Inspection Académique, et non une surcharge de travail, assortie de complications supplémentaires.

D'autre part, il serait bon que l'Education Nationale elle-même reprenne à son compte les initiatives de classes de découverte et s'investisse dans leur prise en charge. Une forme d'intervention qui pourrait être privilégiée est celle des postes d'enseignants détachés. Pour les directions de centre, et au sein des organismes associatifs, comme dans les Inspections Académiques pour aider au montage des dossiers, ces derniers offrent une aide directe et appropriée au départ.

CH° II : CONSTRUIRE UN PROJET PEDAGOGIQUE ENRICHISSANT ET ATTRAYANT.

Un mot d'introduction d'abord, pour souligner avec force qu'avant toute autre considération, c'est le projet pédagogique qui doit être au centre des attentions de tous les acteurs de la classe de découverte. Soigneusement préparé en amont, largement exploité en aval, il doit nourrir la vie de la classe plusieurs mois durant, voire plusieurs années, si une organisation par cycle ou un projet d'école le relaient.

I. Le choix de la période et de la durée.

La première question que pose le projet pédagogique d'une classe de découverte, est celle de **la période retenue pour le départ**. Loin d'être innocente, cette question ne peut s'examiner et se résoudre qu'à la lumière des enjeux et des objectifs pédagogiques que se donne l'enseignant. D'une part, la saison détermine fortement le contenu et le thème retenu pour la classe de découverte. Il va de soi qu'une classe de ski au mois de juin serait difficilement réalisable. Plus largement, la variété des saisons permet de retenir plusieurs approches d'un même milieu, et le thème 'Montagne' peut ainsi se décliner de mille et une manières.

► Il s'agit là en particulier d'une solution alternative pour les centres d'accueil appartenant à des communes ou des collectivités : en effet, au fil des années, les enseignants, s'ils n'ont pas le choix de la destination, restent maîtres de varier la teneur de leurs séjours grâce aux différentes périodes de départ possibles.

Compte tenu de l'importance des objectifs de socialisation et de cohésion des effectifs de la classe entre eux et avec leur enseignant, le choix de la période

de départ doit faire l'objet d'une attention toute particulière ; en effet, ces objectifs n'ont plus qu'une place mineure dans le choix d'un départ au mois de mai ou de juin. De surcroît, créer une atmosphère de travail à quelques semaines du départ en grandes vacances et entre deux ponts, relève du défi.

► Il semble donc largement préférable de favoriser les départs dits en classe « rousse », c'est-à-dire à l'automne, qui joueront le rôle d'un séjour d'intégration et transformeront les rapports humains à l'intérieur de la classe pour le reste de l'année scolaire.

Il reste que de tels séjours posent de graves problèmes de délais aux enseignants, contraints de mettre la machine administrative en route dès les premiers jours de la rentrée. Il y aura donc lieu d'examiner quels assouplissements peuvent être apportés d'un point de vue administratif pour favoriser de tels départs. Néanmoins, il est déjà clair que le fonctionnement de l'école par cycles scolaires, plutôt que par année, facilite l'insertion du projet dans la vie de l'école.

Autre question qui n'a rien d'auxiliaire ou de formel, mais tient à la nature même du projet et à l'essence de son contenu pédagogique : **la durée fixée** pour le séjour. Si les sorties scolaires de toute sorte tendent à être de plus en plus courtes, il faut garder en mémoire que la durée fait partie intégrante du projet si l'on veut passer du concept de sortie à celui de classe transplantée. Ce dernier suppose une vie en communauté de plusieurs jours, avec l'ensemble des implications personnelles qu'elle contient ; les séjours de plusieurs nuitées doivent donc se trouver encouragés et soutenus. Toutefois, le mieux étant l'ennemi du bien, et les départs de plus d'une semaine étant difficiles à organiser pour les enseignants, il serait certainement opportun d'assouplir les conditions

de durée préalables à la participation financière des communes ou des départements.

En règle générale, nous ne pouvons qu'inciter à la progressivité. Le principe de la sortie doit être favorisé en tant que tel ; la durée vient en plus, sans être un principe déterminant. Pour la plupart des enseignants, une sortie à la journée constituera une mise en bouche très appréciable et donnera l'envie de revenir plus longtemps. Une telle démarche implique naturellement de privilégier la proximité. Elle s'avère particulièrement adaptée pour les enfants en bas âge qui n'éprouvent ni le besoin, ni l'envie de partir loin et longtemps du domicile familial.

De la même façon, rien n'empêche de favoriser les séjours dits 'fractionnés', à l'usage des classes de la région. Pour limiter les coûts d'hébergement et de restauration, et pour favoriser un travail pédagogique dans la durée, l'enseignant peut faire le choix de plusieurs très courts séjours, ou même de plusieurs sorties à la journée, de préférence à une véritable classe de découverte.

II. Le contenu pédagogique : personnaliser un projet.

En matière de pédagogie, nous nous trouvons face à une situation paradoxale. En règle générale, deux cas de figure s'offrent à l'enseignant désireux de partir en classe de découverte : soit l'absence complète d'information qui l'oblige à recourir à des structures traditionnelles relevant du tourisme, tels les syndicats d'initiative et les offices de tourisme, et non de l'Education Nationale ; soit la proposition d'un séjour tout préparé, à accepter en bloc et sur lequel il n'aura aucune prise. Ces deux extrêmes ne répondent pas

aux exigences de personnalisation, d'appropriation de son projet pédagogique par l'enseignant.

Le manque d'information est cruellement ressenti par les enseignants, démunis et livrés à eux-mêmes, contraints parfois de se rendre sur place à leurs propres frais, pour préparer sérieusement leur séjour. Aucune structure nationale n'est, à l'heure actuelle, en mesure d'offrir un relais entre l'enseignant désireux de partir et les propositions des départements d'accueil. On peut saluer les initiatives prises par certaines associations, telles Haute-Savoie Junior ou l'Association Savoyarde des Classes de Découverte, qui jouent, dans leurs départements, ce rôle, ou comme l'Association pour la Promotion des Classes de Mer qui fédère les structures pour un certain type de classes. Il reste que le besoin se fait réellement sentir d'une structure de concertation nationale, qui puisse renvoyer ensuite vers les organismes *ad hoc*.

► Créer un centre de ressources interministériel regroupant des représentants de l'Education Nationale, de la Jeunesse et du Sport, du Tourisme, de la Culture, des sociétés de transport et des centres d'accueil, pour accompagner les enseignants dans leurs démarches et leur donner les informations utiles ;

► Donner des relais départementaux à cette structure selon les spécificités locales ;

► Privilégier la forme électronique et la constitution de sites Internet au niveau national, en lien avec Eduscol, et au niveau départemental ; outre l'économie de moyens que présente cette formule, elle offre un double intérêt : celui d'une mise à jour en temps réel et celui de rendre possible l'ouverture de forums de discussion.

On pourra s'inspirer, pour la constitution de ce centre de ressources, de formules déjà existantes au Ministère des Sports, où un comité de pilotage a mis en place des pôles ressources sur différents sujets (pôle ressources national « Fonctions éducative et sociale du sport », accueilli par le CREPS de Reims ; pôle ressources national « Sports de nature », accueilli par le CREPS Rhône Alpes ; et pôle ressources national « Sport et handicaps », accueilli par le CREPS de la Région Centre). En outre, sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication, la FNASSEM (Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux) a créé en septembre 2003 un site Internet : <http://www.classes-patrimoine.org> ; ce dernier offre une aide précieuse aux enseignants désireux d'organiser une classe de patrimoine, les guidant pas à pas dans leur démarche et leur présentant un vaste éventail de thématiques, d'activités et d'hébergement. Ce site mérite d'être relié au centre de ressources national pour les classes de découverte et peut être source d'inspiration intéressante.

Il est clair que les structures d'accueil ont un rôle essentiel de proposition et de mise en relation des enseignants avec les intervenants extérieurs, à jouer. Elles proposent, les enseignants disposent. Il ne leur appartient pas d'offrir un séjour « clef en mains » aux enseignants, mais il est indispensable qu'elles servent de plates-formes, pour que les enseignants, à distance, puissent avoir une idée claire de toutes les activités qui leur sont proposées sur place.

Ce besoin de relais est encore plus net dans l'organisation, pour le secondaire en particulier, de séjours à l'étranger. Les difficultés linguistiques s'ajoutent alors aux distances et aux différences de normes et de réglementation, pour rendre l'organisation du séjour très compliquée. Une structure similaire dans les autres pays européens favoriserait considérablement les échanges et faciliterait les départs.

D'autre part, cette même structure permettrait de donner un bilan et un panorama annuels des classes de découverte, réalité largement méconnue ; elle permettrait d'obtenir des chiffres exacts sur le nombre de départs, les éventuels accidents survenant en cours de séjour, et les évolutions statistiques en cours. Elle aurait aussi force de proposition pour inciter au départ.

Il faut réaffirmer que la place de l'enseignant reste première. Il lui appartient de fédérer, autour d'un thème qu'il aura retenu, les activités que pratiqueront ses élèves. Devant la multiplicité des propositions, le risque d'éclatement est réel. Or, les choix de l'enseignant doivent être motivés et justifiables. Plus que sur des points de détail administratifs, les attentions des Inspections Académiques doivent être attirées sur l'impérieuse nécessité d'un solide projet pédagogique, préalablement à tout départ. Obligés de se justifier parfois devant les parents, l'enseignant peut être tenté de multiplier des activités hétéroclites qui desserviront la teneur essentielle de son projet ; il est donc essentiel de sortir d'une logique consumériste et cumulative pour entrer dans une logique d'intégration, autrement dit de profonde cohérence interne du projet.

► La construction du projet pédagogique appartient en propre à l'enseignant et relève de ses compétences. Toute mesure doit donc être prise pour alléger son travail administratif et lui permettre de se recentrer sur ses attributions, en échange de quoi les Inspections Académiques doivent se montrer exigeantes sur la teneur des projets et leur cohérence interne.

Certains projets totalement farfelus, irréalistes, voient encore le jour, sans la moindre préoccupation pédagogique ; il n'est bien entendu pas question que ceux-ci trouvent le moindre appui auprès des autorités compétentes.

D'autre part, une fois sur place, le projet n'échappe pas à l'enseignant pour glisser entre les mains des divers animateurs et intervenants extérieurs. Tout au contraire, celui-ci reste la référence de sa classe et son professeur.

► Un important travail doit donc être accompli en amont, avant le départ, entre l'enseignant et les personnes qui interviendront auprès de la classe, de sorte que l'enseignant ne soit jamais dépossédé de son projet pédagogique. Toute intervention doit être soigneusement préparée, y compris sur le fond, pour que l'enseignant n'abdique pas devant les compétences du spécialiste, mais continue d'accompagner sa classe dans sa démarche.

Certains centres de patrimoine organisent même, pour l'enseignant, avant la classe, un stage de formation sur le site, ce qui permet ensuite au professeur d'intervenir lui-même auprès de ses élèves. Un tel travail préalable laisse l'enseignant parfaitement maître de son projet pédagogique, au lieu de l'en dessaisir au bénéfice d'un intervenant extérieur, risque sur lequel il faut rester vigilant.

III. Inscrire le départ dans le cursus scolaire de l'enfant.

► Etant donné le bénéfice retiré par l'enfant d'un départ en classe de découverte, il semble légitime de raisonner par enfant et par départ, et de se fixer un objectif d'au moins un départ en classe de découverte par enfant.

Il est manifeste que, hormis la forte volonté et la motivation réelle de l'enseignant, toutes qualités qui se font de plus en plus rares, seuls un projet et une culture d'école sont à même d'inciter les enseignants au départ. Il est donc fondamental de les développer. D'une part, ils donnent une cohérence pédagogique au cursus scolaire de l'enfant, dont les classes de découverte font

partie intégrante ; de l'autre, ils constituent une incitation forte pour les enseignants qui sont portés par l'organisation collective et non paralysés par leurs appréhensions. Enfin, une telle méthode évite de conditionner le départ de l'enfant au sort heureux ou malheureux qui lui attribue tel ou tel enseignant, et fait que, dans une famille, l'un des enfants partira trois années de suite et un autre jamais. Un important travail de rationalisation reste à faire en faveur d'une plus grande équité.

► Dans cette optique, les expériences nouvelles de réseaux d'écoles trouvent un champ d'action supplémentaire. En effet, dans le cas de classes isolées, ces derniers suppléent à l'absence de projet d'école et replacent le départ dans une continuité scolaire et pédagogique de plusieurs années.

Il est certain que seuls des projets d'école ou des réseaux d'école, dans lesquels les classes de découverte sont prévues plusieurs mois à l'avance, peuvent favoriser les départs en classe rousse – notamment en matière de financement, les démarches peuvent alors être entreprises avant la fin de l'année scolaire précédente.

Au collège, des problèmes supplémentaires d'organisation sont posés par le fait que les enseignants sont en charge de plusieurs classes d'une part, et que les départs ne concernent pas forcément une classe constituée, mais les élèves apprenant telle ou telle langue vivante, ayant choisi telle ou telle option. Dans ce cas, le projet d'établissement est absolument indispensable, faute de quoi l'organisation du séjour sera impossible, car trop pénalisante pour les autres élèves. Parallèlement, au collège, il faut souligner les bénéfices retirés du travail interdisciplinaire et de la transversalité des activités pratiquées.

En outre, cette démarche organisée et concertée au niveau de l'établissement devrait permettre de concevoir les séjours en fonction du développement psychologique et intellectuel de l'enfant : il semble souhaitable que la durée et la teneur des séjours s'accroissent progressivement, compte tenu de l'âge et de la classe des élèves. La cohérence et la logique ne peuvent l'emporter qu'à condition d'offrir à chaque enfant une expérience qui lui convienne ; l'inscription des projets dans la durée est donc un pré-requis et repose sur la remise à l'honneur des cycles scolaires.

CH° III : PREPARER LE DEPART, FINANCER LE SEJOUR.

I. Les contraintes administratives : une demande de clarification.

En matière d'organisation, d'autorisations et de contrôles administratifs, un constat s'impose : celui de la complexité des normes en vigueur. D'un département à l'autre, d'une Inspection Académique à l'autre, la réglementation change et ce qui était permis à un endroit, ne l'est plus dans le département limitrophe. Une Inspection Académique fixe un prix maximum de séjour, une autre prend l'initiative d'interdire toute sortie hors du département... Il s'ensuit de terribles complications pour les enseignants, les hébergeurs et les prestataires de services, à la merci d'une directive locale inattendue et irrévocable, et coincés entre les exigences des académies de départ et d'arrivée.

► Si l'on veut relancer les départs, il faut donc limiter au maximum les initiatives malheureuses des académies, ainsi que leurs marges d'interprétation. Chacun s'accorde à trouver parfaitement normal et souhaitable que des règles de sécurité s'imposent sur l'ensemble du territoire national ; en revanche, il est difficilement supportable qu'un département soit régi en fonction des craintes spécifiques de certains administrateurs.

Les expressions telles que « recommandé », « conseillé », sont donc à proscrire ; elles ne font, en cas de problème, que permettre une interprétation litigieuse, mettant en cause l'enseignant. Les consignes se doivent d'être claires, sans ambiguïtés et uniformes sur l'ensemble du territoire national ; elles doivent en particulier être écrites, et non orales. Il semble légitime que certains partenaires spécialement impliqués dans la préparation des classes (les

voyagistes, les autocaristes et la SNCF) soient tenus informés en temps réel de toute mesure prise qui aurait un impact direct et immédiat sur leur activité professionnelle et commerciale. Un effort doit manifestement être fait par les Inspections Académiques pour mettre en œuvre un climat apaisé, dans lequel les décisions des uns et des autres puissent être prises en toute connaissance de cause, et sans aléas ni versatilité réglementaires.

Pour l'enseignant en particulier, deux demandes se font jour :

► **D'une part que soient clarifiées les compétences respectives des académies d'origine et d'accueil ; lorsque plusieurs centaines de kilomètres séparent l'inspecteur d'académie du centre où doivent être envoyés les enfants, il lui est difficile de juger d'une réalité que son homologue local connaît parfaitement bien et sur laquelle il est apte à porter un jugement éclairé. Il serait sans doute préférable que l'académie d'origine se recentre sur la valeur pédagogique du dossier – qui y gagnerait souvent -, en laissant l'académie d'accueil contrôler l'encadrement et l'hébergement des enfants. On revaloriserait la responsabilité de l'Inspection académique d'arrivée en donnant à l'Inspection académique d'accueil plus de loisir pour accompagner les enseignants désireux de partir ;**

► **D'autre part, que soit édité par le Ministère un dossier type pour les départs en classe de découverte, unique et valable sur tout le territoire, pour éviter la surenchère de demandes de justificatifs. Les dossiers spécifiques à chaque département apportent des complications inutiles.**

Enfin, la question des délais ne saurait être passée sous silence. Un effort d'organisation au sein des Inspections Académiques est indispensable pour permettre aux enseignants, et donc aux parents et aux prestataires de services, d'avoir une réponse dans des délais convenables. Une meilleure collaboration entre les Académies d'accueil et d'origine doit être promue ; elle devrait

permettre de précieux gains de temps. Dans le cas des classes rousses, les huit semaines de traitement de dossier sont très pénalisantes ; il faut soit que les Inspections académiques assouplissent la durée des procédures, soit qu'elles autorisent le dépôt des dossiers à la fin de la précédente année scolaire.

Dans le paysage relativement morose des départs en classe de découverte, le succès des agences de voyages organisatrices de séjours « clef en mains » ne se dément pas. Il y a là un élément d'explication qui ne doit pas être négligé. Très respectueuses du travail de l'enseignant et de son éminente responsabilité pédagogique, ces agences de voyage le déchargent en revanche d'une foultitude de lourdeurs administratives et pratiques qui l'empêchent sinon de se consacrer à l'essence de son travail. Elles sont pour lui un partenaire de choix et s'occupent des transports, hébergement, réservations, et encadrement. Rasséréné, l'enseignant peut partir en confiance.

► La qualité du travail effectué par les entreprises de ce genre doit être reconnue, elles doivent être traitées comme des partenaires à part entière et leurs contacts avec le monde enseignant doivent être facilités.

► Dans les établissements et les Inspections académiques, il faut songer à des solutions de mise à disposition de personnel pour épauler l'enseignant dans la préparation de son séjour d'un point de vue pratique, administratif, juridique et logistique. Il semble en particulier que, dans chaque Inspection académique, une personne au minimum puisse être chargée de cette aide aux enseignants pour les départs en classe transplantée.

II. La délicate question des financements.

Le premier obstacle invoqué par nombre d'acteurs, est celui du financement des classes de découverte. Précisons d'abord, qu'il ne paraît pas

souhaitable de favoriser une **gratuité** complète, si tant est qu'elle soit possible, pour ces départs. En effet, le coût des séjours est trop lourd pour être assuré intégralement par la collectivité, civile ou scolaire. De plus, il semble essentiel que les familles aient conscience de la valeur des activités proposées à leurs enfants ; une participation, même symbolique, de leur part, est donc indispensable. Elle doit leur permettre de mesurer le caractère exceptionnel des possibilités offertes. Enfin, dans la mesure où ces sorties, et particulièrement les sorties avec nuitées, excèdent le temps scolaire, elles perdent leur caractère obligatoire, et donc la gratuité qui lui est afférente. En outre, il ne paraît pas scandaleux que les familles prennent en charge, au moins en partie, les frais de restauration qu'elles auraient eu à assumer de toute façon, et même si l'enfant n'avait pas quitté le foyer.

Ce préalable acquis, il reste que le coût de revient brut des classes de découverte est, la plupart du temps, largement supérieur aux capacités contributives des familles. Dès lors que l'on choisit de promouvoir les départs en classe de découverte, il convient donc d'en assurer l'accessibilité.

► Une première mesure permettrait déjà d'alléger la charge pesant sur elles, en généralisant la mensualisation du règlement des voyages.

► Dans le cadre d'une politique générale en faveur des classes de découverte, pourquoi ne pas envisager de rendre déductibles des revenus imposables les frais engagés par les parents pour permettre le départ de leurs enfants ? Cette mesure serait à rapprocher des réductions d'impôts pour enfant scolarisé.

Aucun enfant, pourtant, ne saurait être exclu d'une activité de classe pour des raisons financières ; il est donc nécessaire de trouver des sources de financement annexes qui permettent de réduire le coût des départs pour les familles. Ce problème se pose avec beaucoup plus d'acuité dans le primaire que

dans le **secondaire qui dispose de fonds sociaux**, très souvent inutilisés et susceptibles d'apporter un financement complémentaire.

La participation des communes au départ des enfants est très inégale et peut prendre de multiples formes. Des relations soutenues entre l'équipe éducative et le maire favorisent naturellement le bon déroulement dans l'attribution de subventions. Les enseignants doivent se montrer persuasifs auprès de leurs collectivités, échanger avec leur maire et défendre la valeur pédagogique de leur projet pour faciliter la mise en œuvre de partenariats. La politique volontariste de certaines communes est encore à l'origine de nombreux départs aujourd'hui, dans la région parisienne notamment. Les unes sont elles-mêmes organisatrices de classes de découverte, soit en tant que propriétaires de centres, soit en les louant. D'autres les financent de multiples manières : par des tarifs différenciés qui offrent un financement social ; par des bourses qui constituent une forme de financement direct ; par une aide matérielle en nature, comme les vestiaires mis à disposition des classes de ski. Enfin, la forme d'intervention privilégiée des communes reste dans la mise à disposition de personnel d'accompagnement et d'encadrement.

Dans le cas des classes de ville, la participation des mairies est particulièrement marquée ; en effet, le coût apparent est moindre, du fait de l'absence de transports, mais réel en termes de mise à disposition de salles, de bus, de personnels municipaux...

La participation des **collectivités locales**, et des conseils généraux en particulier, est très variable. Elle dépend largement du degré de sensibilisation des élus aux retombées et enjeux de ces classes de découverte. En Savoie par exemple, par le biais de l'Association Savoyarde des Classes de Découverte, le conseil général subventionne largement les départs des enfants soit à l'intérieur

du département, soit beaucoup plus loin. Elle est également déterminée en fonction de critères variables, et, à l'intérieur d'un même département, la politique suivie n'est pas toujours d'une grande lisibilité. Un système simple et général constituerait une aide très incitatrice au départ (par exemple un forfait journalier, quelles que soient la destination, l'activité retenue et la durée du séjour).

De manière générale, étant donné la part du poste transport dans le budget global et les compétences des départements en matière de transport scolaire, la mise à disposition des bus de ramassage scolaire, l'octroi d'un crédit kilométrique dont chaque enseignant dispose pour l'année sont des mesures intéressantes, qui gagnerait à être étendues.

L'inventivité des enseignants et des parents permet de trouver d'autres sources de financement : **kermesse scolaire, loto, ventes diverses...** Pour artisanales qu'elles soient, ces initiatives offrent déjà l'avantage de fédérer entre eux les parents d'élèves et de tisser des liens de solidarité entre les familles. Elles sont donc une première étape dans l'organisation du départ, même si l'on comprend la lassitude des enseignants devant ce genre de manifestations, lorsqu'ils ne trouvent ni soutien, ni relais auprès des parents.

D'autres **financements alternatifs** doivent encore être envisagés. Il faut réaffirmer que les chèques-vacances en particulier peuvent servir au paiement des classes de découverte, dès lors que le centre d'hébergement est agréé par l'Association Nationale des Chèques Vacances – c'est le cas pour tous les types d'hébergement ayant une activité touristique de centre de vacances, en plus de l'hébergement en période scolaire. Il serait souhaitable que les discussions en cours entre l'ANCV et l'Education Nationale aboutissent : elles permettraient, en outre, l'utilisation des chèques-vacances pour le règlement des classes de

découverte, y compris lorsque l'hébergement se fait en internat scolaire. D'autre part, étant donné que les bons-vacances sont sous-utilisés en règle générale, une réflexion doit peut-être être menée avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour faciliter leur usage dans le règlement des classes de découverte. Enfin, les Comités d'Entreprise ne doivent pas être oubliés ; sollicités, ils peuvent apporter un complément de financement non négligeable.

Chacun doit avoir conscience que les exigences réglementaires de sécurité et d'encadrement ont d'abord et avant tout un coût.

Des dérives ont été signalées, selon lesquelles les classes étaient constituées en début d'année en fonction des capacités contributives des familles, pour s'assurer du départ de cette classe en séjour de découverte, parfois à des coûts exorbitants. Il est évident que de telles pratiques ne sauraient être cautionnées.

En règle générale, le coût du séjour se doit de rester raisonnable. Néanmoins, il semble préférable que cette notion demeure à la libre appréciation de l'enseignant. Les initiatives de certaines Inspections Académiques, visant à fixer un plafond au montant des sorties, ne semblent pas justifiées dans la mesure où la diversité des prestations offertes, la durée envisagée et la distance à franchir changent considérablement les données du problème.

III. Quels coûts, quels postes de dépense ?

>Transport.

Naturellement, l'impact du coût du transport sur celui du séjour, dépend de la durée de la classe de découverte. Quoi qu'il en soit, il reste important. Il

semble même, et surtout pour les sorties de courte durée, que la question du transport soit la plus difficile à résoudre pour les enseignants. En règle générale (et hors menace terroriste), les parents préfèrent voir partir leurs enfants en train, moyen de transport qui leur paraît plus sûr.

Les enseignants se plaignent souvent des tarifs peu engageants pratiqués par la SNCF et semblent rencontrer de grandes difficultés pour obtenir des places pour un groupe, dans le train qui leur convient. En réalité, les incompréhensions mutuelles semblent venir d'un décalage dans le temps entre les attentes des uns et des autres. Au moment où les enseignants se renseignent, très en amont de leur départ, la SNCF est encore en mesure de leur proposer des solutions intéressantes ; en revanche, plus ils laissent passer de temps, plus les possibilités se restreignent. Il est donc impératif que les enseignants s'attachent à effectuer leurs réservations aussi tôt que possible et qu'ils prennent soigneusement connaissance des calendriers de confirmation, réservation et annulation. En règle générale, un délai de six mois est le strict minimum à prévoir pour voyager dans les meilleures conditions.

Une charte de partenariat avait été signée entre l'UNAT, la JPA et la SNCF en octobre 2001. Celle-ci avait pour but de favoriser le recours au mode ferroviaire pour les déplacements d'enfants et de jeunes, notamment par l'instauration d'une structure permanente de concertation. Depuis lors, la tenue annuelle d'une commission consultative Train-Jeunesse réunit les différents acteurs du secteur. C'est dans son cadre que les problèmes rencontrés avec la SNCF devraient être examinés.

De surcroît, il faut signaler que la SNCF offre un certain nombre de services supplémentaires, susceptibles de simplifier la vie et le départ des classes. En particulier, un service dit de « traction-manutention » permet de

réduire les problèmes posés par les bagages, avec un groupe d'enfants. De la sorte, les enseignants et accompagnateurs sont libres de se consacrer totalement aux enfants le jour du départ. Ici encore, une contrainte de temps se pose, car il faut convaincre les parents de préparer les valises de leurs enfants quarante-huit heures à l'avance, mais le bénéfice de cette anticipation n'est pas négligeable.

Si l'on fait le choix du car, et étant donné la capacité des cars et bus, il est indispensable d'organiser le départ groupé de deux classes pour les utiliser à plein et amortir au mieux leurs coûts. Dans le cas du secondaire, pourquoi ne pas envisager des regroupements sur plusieurs niveaux en fonction des langues et options pratiquées ?

Ce volet doit être traité en collaboration avec les conseils généraux, les plus à mêmes d'apporter une réponse pertinente. Dans tous les cas, à l'intérieur de son propre département pour des sorties à la journée, dans les départements d'accueil pour de brefs déplacements dans le cours du séjour, les transports scolaires offrent des possibilités qu'il ne faut pas manquer d'exploiter.

Une participation par élève, par type d'activité, ou au kilomètre, peut être envisagée. En la matière, l'Etat n'est pas maître d'imposer une dépense supplémentaire aux départements, mais ceux-ci doivent être sensibilisés et encouragés, dans le cadre de leur politique éducative et scolaire, au soutien des sorties pédagogiques.

Si l'on fait le choix de recourir à des transporteurs privés, il faut signaler des écarts très importants dans les tarifs pratiqués. Au dire de l'Association Savoyarde des Classes de découverte, sur une dizaine de devis demandés, on note des variations de 10 à 70%. Des garanties de sécurité doivent naturellement

être offertes, mais toute initiative visant à faciliter le travail d'étude de marché auquel doit se livrer l'enseignant serait le bienvenu.

>Hébergement.

En Savoie tout au moins, le coût d'une journée d'hébergement est sensiblement identique sur l'ensemble du département : il oscille entre 24 et 27 euros. En Bretagne, une harmonisation des tarifs sur l'ensemble de la région a été obtenue. Ce type d'accord favorise une démarche qualitative de la part de l'enseignant, libre de son choix et non contraint par des exigences financières d'économie.

>Encadrement.

L'encadrement est un élément essentiel de la réussite du séjour et un poste important de son organisation financière. Pour le transport, les normes sont draconiennes : il faut un adulte pour dix enfants de classe élémentaire et cette contrainte peut entraîner un dépassement de la capacité du bus. Certaines incohérences se font jour, car le taux d'encadrement requis pour un même trajet n'est pas le même selon que le déplacement se fait à la journée ou pour plusieurs jours.

>Activités, matériel pédagogique.

Les interventions de l'ONF et des parc naturels régionaux, gratuites autrefois, sont maintenant payantes. Seules très peu d'interventions restent gratuites (EDF pour l'explication du fonctionnement des barrages). Beaucoup voient leur coût considérablement réduit par un soutien généreux des collectivités locales.

Le cas particulier des classes de montagne.

Ces classes connaissent une forte diminution depuis 1995 ; ce sont les plus onéreuses, et, indubitablement, ce facteur entre en ligne de compte.

Si les prix pratiqués par **les moniteurs de ski** pour les enfants en classe de découverte sont généralement les plus bas de la saison (25 euros de l'heure environ, pour l'encadrement de 10 à 12 enfants), il reste que chaque école est libre de définir ses prix et son organisation, à la différence de la politique générale de l'enseignement qui relève du Syndicat National des Moniteurs.

► Si ces partenaires en étaient d'accord, la définition d'un tarif unique en vigueur pour toutes les classes de découverte serait très certainement le bienvenu ; il compléterait la convention déjà passée pour fixer le cadre d'intervention de moniteurs de ski dans les classes de découverte. Cette mesure favoriserait certainement les départs et dispenserait les enseignants de fastidieuses recherches et comparaisons sur les prix pratiqués entre les stations.

De la même façon, on note de grands écarts dans les tarifs pratiqués par **les sociétés de remontées mécaniques** en fonction des stations. De Courchevel (5 euros par enfant et par jour) à La Plagne (une vingtaine d'euros par enfant et par jour), les forfaits passent du simple au quadruple.

► Ici aussi, un accord serait le bienvenu.

Autre poste de dépense spécifique aux classes de ski : **la location du matériel**. Dans le commerce, le coût s'élève à environ 5-7 euros par jour et par élève.

► **Dans tous les cas (moniteurs de ski, forfaits, matériel), l'intervention du centre, lorsqu'il négocie lui-même et directement avec les partenaires, ou lorsqu'il dispose de matériel de ski, est efficace et rend un grand service aux enseignants. Elle permet notamment des économies d'échelle par l'obtention de tarifs valables pour l'ensemble de la saison.**

IV. Règles de comptabilité.

Pour le premier degré, un problème de personnalité juridique se pose, dans la mesure où personne à l'intérieur de l'école, pas même l'établissement, n'en est doté – à la différence du second degré, avec son chef d'établissement.

Il s'ensuit des difficultés dans la définition des personnes contractant, en particulier **en cas d'annulation**. Si le contrat a été passé avec un voyageur, est-ce avec l'établissement ou avec les parents ? Qui doit souscrire une assurance-annulation ? Les parents ont alors tendance à se retourner vers le chef d'établissement qui ne peut pas payer.

Ce point pose problème de tous les points de vue, car les directeurs de centre constatent une augmentation des options posées par les enseignants, avec des désistements très tardifs – attitude qui les pénalise naturellement beaucoup et qui n'est pas acceptable.

► **Ce point mérite une clarification réelle. On pourrait envisager une charte signée avec les organismes de voyages pour négocier les conditions de l'assurance-annulation en toute transparence.**

► **L'UNOSEL** quant à elle, propose la constitution de fonds de garantie, au niveau des rectorats, pour les cas où l'administration déciderait d'interdire ou d'annuler des séjours. De cette façon, les enseignants pourraient s'engager avec moins d'hésitations et d'appréhensions ; les parents ne subiraient pas de plein fouet les conséquences de décisions sur lesquelles ils n'ont aucune prise ; et les professionnels du secteur ne verraient pas leur entreprise mise en danger par les fluctuations internationales, ce qui contribuerait à préserver sereinement les emplois directs et indirects nombreux générés par cette activité.

La mise en place de ce fonds, en concertation avec tous les professionnels concernés, pourrait être discuté dans le cadre de la commission consultative train jeunesse, quitte à l'élargir pour la circonstance.

D'autre part, les établissements scolaires du premier degré se trouvent sous la tutelle financière du maire et de l'Inspecteur d'Académie, sans **agent comptable** propre. Dans ce contexte, les coopératives scolaires constituent très souvent un support de gestion pour beaucoup d'écoles, et donc de projets de classes de découverte. Cette situation ne pose pas de problèmes réels lorsqu'il s'agit d'argent versé par les parents ou récolté lors de kermesses scolaires ; la gestion de l'argent des familles dans le cadre associatif peut en effet être toléré. Les choses se compliquent dans le cas où le maire verse une subvention à la coopérative scolaire, notamment pour aider à un départ en classe de découverte : cette dernière est alors amenée à gérer des deniers publics, ce qui constitue une situation illégale de gestion de fait. La solution ne peut être trouvée que dans le cadre global d'une refonte du statut juridique de l'école et des directeurs d'école ; il reste qu'en attendant, ce vide crée un obstacle supplémentaire dans la préparation des classes et l'organisation des départs.

Pour le second degré, la situation est sensiblement différente, car la gestion financière des départs incombe à l'agent comptable de l'établissement. Néanmoins, les règles de la comptabilité publique, qui s'appliquent alors aux classes de découverte, posent d'importants problèmes de gestion aux centres d'accueil ou aux organismes de voyages, notamment parce que le paiement n'intervient qu'après service rendu.

► Pour donner davantage d'autonomie aux enseignants, une solution est envisageable néanmoins, celle de la mise en régie ; si les sommes concernées en valent la peine, les enseignants peuvent se trouver régisseurs avec un Compte Trésor.

En règle générale, beaucoup de difficultés naissent des différences de calendrier et d'organisation du temps entre le travail et la réflexion pédagogiques des enseignants d'une part, et **le vote des budgets** d'autre part. Dans le primaire, les budgets de la mairie, votés pour l'année civile, obligent l'enseignant à prévoir et présenter son projet très en amont pour obtenir les financements voulus en temps et en heure. Dans le secondaire, le Conseil d'Administration doit être saisi, dès sa première séance, de l'ensemble des projets pédagogiques pour toute l'année scolaire.

► Une solution à ce problème se profile peut-être dans la création d'une ligne budgétaire spécifique consacrée aux classes de découverte. La refonte des finances publiques françaises opérée par la LOLF pourrait se prêter à l'ouverture d'une telle ligne. Celle-ci inclurait alors le paiement du voyage de l'enseignant qui cesserait d'être suspecté de 'prendre des vacances' sur le compte des parents d'élèves.

► Au niveau de chaque établissement, et dans l'esprit de la LOLF, on peut envisager la gestion de tout le péri-scolaire dans un chapitre budgétaire

unique, après accord du Conseil d'Administration. Une telle initiative favoriserait l'adaptation et la souplesse.

CH° IV : LE GRAND DEPART : ACCUEIL SUR PLACE - COOPERATION AVEC LES INTERVENANTS EXTERIEURS ET LES ACTEURS LOCAUX.

I. Les centres d'accueil – importance de la qualité de l'hébergement.

La qualité de l'hébergement fait partie intégrante du projet pédagogique, elle invite les élèves au respect du lieu qui les accueille, elle leur fait découvrir un mode de vie différent de celui qu'ils connaissent à la maison. Le choix du centre d'accueil de préférence à l'hôtel, même s'il donne davantage de difficultés à l'enseignant, répond de toute évidence mieux aux exigences pédagogiques de la vie en commun.

Les centres fédérés, c'est-à-dire inscrits au registre de l'Education Nationale, ne présentent aucun problème de qualité, tout au contraire. L'accueil y est en général très soigné et les propriétaires font montre d'un réel souci des enfants. Le problème qui se pose vient du fait qu'il n'existe pas d'agrément donné par le Ministère de l'Education Nationale, comme le fait la DDJS pour ses centres de vacances.

► Peut-être y a-t-il là matière à réflexion et pourrait-on proposer un agrément commun à l'Education Nationale et à la Jeunesse et aux Sports. Cela présenterait l'avantage insigne de donner plus de clarté, plus de lisibilité, autant pour les enseignants que pour les directeurs de centre qui conjuguent généralement les deux activités en fonction des saisons et qui gagneraient à n'avoir qu'un interlocuteur et qu'une réglementation.

En effet, pour les hébergeurs, l'obtention des agréments relève du parcours du combattant. D'abord, parce que l'établissement accueille du public,

il est contrôlé par la commission de sécurité, à la demande du maire (pour être classé de type R, c'est-à-dire pouvoir accueillir des groupes de mineurs, l'établissement a besoin d'un arrêté du maire). La Direction des Services Vétérinaires contrôle la cuisine. L'Inspection du Travail intervient pour le personnel. L'Education Nationale d'une part, la Jeunesse et les Sports de l'autre, interviennent respectivement au titre de l'accueil des classes et des centres de vacances. Pour les maternelles, la PMI doit aussi donner son accord et des contraintes supplémentaires, particulièrement lourdes et difficiles à mettre en œuvre, interviennent (pas de lits superposés, mobilier adapté...). Enfin, la gendarmerie effectue une visite.

► Toute forme de regroupement et d'action commune de ces différents intervenants au niveau départemental est évidemment à encourager, de manière à éviter la multiplication des démarches et le découragement des hébergeurs. Un dossier unique, un guichet unique sont autant de temps gagné et de tracasseries épargnées pour les hébergeurs.

Il faut signaler ici une initiative de l'IA de Savoie, qui a réuni dans une seule plaquette, très digeste, l'ensemble des textes applicables aux centres d'accueil. De même qu'un travail d'explication s'impose à l'intention des enseignants, de même faut-il rendre le langage administratif et juridique plus abordable pour les personnes censées l'appliquer.

Théoriquement, la commission de sécurité passe tous les trois ans, l'agrément étant remis en cause à chacune de ses visites. En réalité, les hébergeurs se plaignent des conséquences, très lourdes pour eux, d'un simple changement de personnes dans les services. Une fois encore, les marges d'interprétation ouvrent la voie au zèle de certains, excessif et finalement paralysant. Il est dramatique pour les hébergeurs d'être à la merci de l'avis d'une

personne, dont une décision défavorable prend effet immédiatement, avec fermeture du centre jusqu'à réception des justificatifs de travaux. Si tout le monde s'accorde à faire des exigences de sécurité une condition *sine qua non* de l'accueil des enfants, un certain sens de la mesure doit être gardé et il paraît proprement déraisonnable de fermer un centre pour quinze jours, parce qu'une ampoule est grillée.

► Une fois encore, la précision et la clarté des textes réglementaires au niveau national reste le meilleur antidote contre toute forme d'immixtion des personnels administratifs dans la gestion des centres.

Les hébergeurs, plutôt que des ennuis, devraient trouver du soutien auprès des administrations concernées pour les aider dans l'obtention des agréments et les inciter à maintenir leur activité. En effet, la diminution de la population scolaire en général s'ajoutant aux départs moins nombreux en classe transplantée, rend leur métier difficile. Si des erreurs de gestion existent, la plupart des centres manque surtout de demandes et de clients. D'où la nécessité pour eux de diversifier leur activité et partager leurs centres entre l'accueil de classes et l'accueil de familles pour remédier au remplissage insuffisant. Ils relèvent de l'économie sociale associative et, globalement, connaissent d'importantes difficultés.

Face à ce problème de rentabilité et aux contraintes de la réglementation, le patrimoine immobilier disponible tend à disparaître. Cette évolution augure mal du renouveau des départs et des actions doivent être entreprises pour sauver les centres, dont les collectivités locales, comme les gros comités d'entreprise cherchent à se défaire. Notamment, l'aide prévue pour ce volet dans des contrats de plan Etat – Région mériterait d'être utilisée au mieux, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant.

Il faut noter une solution intéressante, et relativement économique de surcroît, qui consiste à héberger les enfants dans les internats d'établissements scolaires de la région choisie. Cette solution peut être notamment retenue dans le cas d'échanges ou de jumelage entre établissements de contrées différentes (s'il y a échange, les vacances des uns cessent d'être nécessairement la période de classe de découverte des autres). De toute évidence, la structure de l'internat se prête à l'accueil et à l'encadrement d'enfants ou de jeunes en milieu scolaire. Les classes de découverte peuvent apporter un complément non négligeable aux institutions qui ne fonctionneraient pas à plein.

L'accueil des classes maternelles constitue un cas particulier ; il induit des obligations et des contraintes supplémentaires. Par exemple, les lits superposés sont proscrits, le mobilier doit être adapté, le taux d'encadrement est plus élevé et la PMI doit donner son aval. On constate, ici encore, certaines aberrations entre les normes émises par l'Education Nationale et celle en vigueur pour la DDJS. Faute de toilettes de petite taille dans les bâtiments, ces derniers ne sont pas habilités à recevoir des classes de maternelles, alors que les enfants des tranches d'âge concernées peuvent venir, en période de vacances scolaires, faire du camping sur le même site ! Dans des cas comme celui-ci, une mise en cohérence s'impose. De plus, il faut tenir compte des conditions dans lesquelles les enfants vivent chez eux, sans mobilier intégralement adapté, pour éviter de formuler des exigences trop draconiennes.

II. Les intervenants extérieurs.

La disparité des réglementations en matière d'encadrement, selon que le centre fonctionne en mode classe de découverte ou centre de vacances, crée elle aussi des complications et une harmonisation entre l'Education Nationale d'une

part, et la Jeunesse et les Sports d'autre part, serait la bienvenue. Il est certes très compréhensible que les exigences d'apprentissage soient plus élevées durant les classes de découverte qui recouvrent le temps scolaire ; néanmoins, en matière de sécurité notamment, un enfant reste un enfant, et il est illogique que, pour un certain nombre d'activités, aucun rapprochement ne soit possible.

La qualité de l'encadrement est un élément essentiel de la réussite du séjour. Pour l'animation et les activités spécifiques (artistiques, sportives ou culturelles), le choix de professionnels semble s'imposer. Mais d'autres qualités, notamment relationnelles, que ne sanctionne pas un diplôme en particulier, doivent être prises en compte et il est impératif d'accorder le plus grand soin au recrutement de ces personnes.

► Prévoir, pour tous les intervenants et en fonction de leur discipline, un module spécifique de formation aux classes de découverte.

Pour la pratique sportive, les intervenants extérieurs rémunérés doivent maintenant être titulaires d'un Brevet d'Etat. Des intervenants bénévoles moins qualifiés sont autorisés.

► Dans le cas de départ régulier, la formation des parents d'élèves par exemple, ou d'un encadrement bénévole, peut s'avérer un investissement rapidement rentable.

Si l'intervention de moniteurs spécialisés a souvent fait gagner en professionnalisme, on peut déplorer la segmentation qu'il a engendrée dans la vie de l'enfant en classe de découverte. Ainsi, des accompagnateurs du centre prenaient en compte toute la personnalité de l'enfant, dans l'enseignement du ski par exemple, c'est-à-dire ses peurs et son besoin de sécurité affective. Ce ne

peut bien sûr plus du tout être le cas, lorsque des moniteurs interviennent deux heures d'une journée, et changent plusieurs fois dans la semaine.

► Il faut absolument promouvoir la stabilité des intervenants extérieurs au cours de la classe de découverte, qui, tant au niveau pédagogique que relationnel, donne des résultats bien plus satisfaisants. Il est impensable que les enfants soient confiés, pour une même activité, à des moniteurs différents chaque jour.

De surcroît, la stabilité du personnel d'encadrement et d'animation dans les centres est un gage de sécurité. Elle permet d'exercer un contrôle sur les attitudes des adultes en relation directe et permanente avec les enfants, alors qu'une rotation trop importante favorise des comportements à risque.

Il faut signaler ici la qualité de la politique de formation des animateurs, mise en place, pour les classes de mer bretonnes, par l'association Nautisme en Finistère. En effet, si le Brevet d'Etat permet l'enseignement de la voile, il est apparu à l'association qu'il était néanmoins insuffisant et ne permettait pas de donner une éducation complète au milieu marin. Ainsi sont nés les stages d'éducateurs en milieu marin, qui refusent de dissocier éducation à l'environnement et formation sportive. Après la naissance du BEATEP en 1985, sont nés les ATSAN (Assistant Technicien Sports et Animations Nautiques) et les TSAN, puis tout dernièrement le BPJEPS. Ce dernier ne donne pas encore une habilitation à encadrer une activité nautique scolaire, alors qu'il répond aux attentes et aux besoins de la profession, en même temps qu'il permet de pérenniser l'activité professionnelle sur l'ensemble de l'année.

► On ne peut donc que recommander sa rapide inscription sur le registre des diplômés.

Le modèle marin mériterait d'être étudié par les éducateurs en milieu montagnard. En effet, si l'on ne veut pas réduire les classes en montagne à des stages de ski, et si l'on veut développer les séjours en dehors des périodes hivernales, la formation d'animateurs spécialisés semble s'imposer. Des négociations doivent être ouvertes avec les écoles de ski pour permettre de diversifier l'offre en matière d'initiation à la montagne et au milieu montagnard. Le classement en « environnement à risques » n'a pas de raison d'être plus paralysant pour les classes de montagne que pour les classes de mer.

Enfin, le recrutement des équipes d'animation et surtout d'encadrement pose un certain nombre de problèmes en droit du travail. En effet, la surveillance des enfants doit naturellement s'exercer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Aucun contrat de travail ne peut pourtant reposer sur de telles conditions et le temps d'encadrement requis excède largement les huit heures par jour et les quarante heures légales par semaine. Il est donc indispensable de trouver une solution souple et convenable pour tous.

III. Zoom sur...

... sur les classes de ville.

Encore relativement méconnues, les classes de ville participent d'une volonté d'ouverture de l'enfant à son environnement immédiat. De la périphérie au centre-ville, il y a parfois un monde infranchissable et effrayant que l'enfant ne prendra pas seul l'initiative de traverser. Il a donc besoin de l'aide de son enseignant pour 'lire la ville', selon le titre qu'avait donné la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture aux premières opérations de ce type.

Progressivement, ces thèmes ont amené les enseignants à sortir, à se déplacer dans la ville pour la lire, dans une perspective résolument citoyenne au début. Cette entrée n'est maintenant plus la seule, et une optique patrimoniale, culturelle ou artistique peut tout aussi bien être retenue. Des échanges avec d'autres villes sont possibles, en France ou en Europe ; la classe de ville ne se limite pas à la connaissance de sa propre ville, au contraire, elle est une ouverture en direction de toutes les villes européennes.

La classe de ville s'inscrit résolument dans la politique de la ville, et ne peut se penser sans elle ; aussi regroupe-t-elle tous ses acteurs éducatifs : enseignants, directeurs d'établissement, conseillers pédagogiques, coordinateurs de zone, associations, municipalité et centres de loisir. Au niveau municipal, elle contribue à la création d'une communauté éducative, plus large que celle du monde scolaire et familial. Elle répond à un besoin de vivre-ensemble.

... Les classes patrimoine.

La thématique des classes patrimoine rejoint, par certains aspects, celle des classes de ville. A dominante culturelle et patrimoniale, comme leur nom l'indique, elles sont une invitation à la découverte d'un héritage, local, régional ou national. Leur succès ne se dément pas auprès des enseignants : il faut dire qu'elles se prêtent particulièrement à l'élaboration d'un projet à haute teneur pédagogique, en lien direct avec les programmes scolaires, qu'elles n'exigent pas des déplacements lointains et coûteux, et qu'en conséquence leur durée se plie facilement aux contraintes de l'établissement. Sans avoir proprement le vocable de « classe patrimoine », on peut considérer que de très nombreuses sorties scolaires à caractère culturel relèvent de cette thématique.

Ces activités présentent indéniablement de très grands mérites. Le premier est assurément la découverte d'un héritage qui n'est pas que tangible ; à travers les œuvres d'art et d'architecture auprès desquelles les enfants sont introduits, c'est tout un monde de pensée et un univers de valeurs qui se transmettent, une identité qui se forge – on ne peut douter que l'enjeu de cet humanisme ne soit de taille. En outre, la pratique instaurée par de telles classes contribue à la réduction de la fracture culturelle si souvent constatée ; elle a un effet direct en ce qu'elle développe immédiatement la culture générale des élèves, et indirect en ce que la fréquentation assidue des musées et loisirs culturels à l'âge adulte est directement tributaire de l'âge d'initiation et de sa plus ou moins grande précocité.

... « A l'école de la forêt ».

A l'heure où le Ministère de la Culture songe à une redéfinition du patrimoine, en vue de l'élargir au patrimoine vivant des paysages et des jardins, l'éducation au respect de l'environnement a elle aussi le vent en poupe. Opération interministérielle, « A l'école de la forêt » est soutenue depuis 1990 par le Ministère en charge de l'Agriculture ; elle vise l'éducation à l'environnement et au développement durable par le biais de projets pédagogiques de classe à la découverte de la forêt. Elèves et enseignants du primaire travaillent, un an durant, sur la thématique du bois, avec toute sorte d'approches scientifiques, techniques, sensorielles, économiques, littéraires ou plastiques, pour connaître et comprendre les relations entre les hommes et la forêt.

La démarche se veut résolument ancrée dans la vie locale et dans le territoire : il s'agit d'amener les enfants à l'exploration d'une forêt proche de leurs lieux d'existence ; ils se trouvent ainsi sensibilisés aux questions d'environnement et aux thématiques diverses qui touchent à la forêt. Pour ce

faire, l'implication des agents des services déconcentrés de l'Etat (DRAF-DDAF et Rectorat-IA) ou de ses établissements publics (ONF-CRPF et CRDP-IUFM) est grande ; ces derniers s'associent les familles et les collectivités locales. Ainsi, deux demi journées de contribution d'un agent sont accordées par l'ONF à tout projet labellisé et à la fin du projet, les résultats de recherches et des découvertes sont transmis aux parents et aux habitants du territoire par le biais d'articles de presse ou d'expositions.

De manière générale, l'éducation à l'environnement, dans le cadre des « classes sur le terrain », constitue un bel exemple d'inscription de la démarche de la classe dans la vie d'un territoire et d'entrée dans la problématique locale. Les projets peuvent même ne pas naître des demandes de l'équipe enseignante, mais des opportunités pressenties par les élus locaux. Dans ce cas, il faut veiller à susciter l'adhésion des enseignants et à assurer la bonne intégration des intervenants dans le projet pédagogique, de sorte que le professeur ne se sente pas dépossédé de ses fonctions.

...les classes européennes.

On le voit, en plus de leur objet propre et de leur contenu spécifique, les classes de découverte revêtent généralement une dimension citoyenne. De manière plus ou moins directe, elles contribuent à l'intégration des jeunes dans la vie démocratique et sociale du pays. Ce qui est donc valable pour ces classes nationales, l'est à plus forte raison pour les classes européennes : ces dernières sont un puissant outil de prise de conscience de l'identité et de la citoyenneté européennes. La problématique des langues et des échanges linguistiques est naturellement au cœur du projet européen, mais elle est inséparable des cultures et des mentalités. Ces deux volets du séjour doivent indéniablement être menés conjointement. Ils impliquent un échange en profondeur, à l'opposé d'un

tourisme scolaire de surface. C'est de cette manière que s'érige une Europe des peuples ; elle est nourrie de contacts humains, à l'instar de la politique menée, pour la France et l'Allemagne par l'Organisation Franco-Allemande de la Jeunesse (OFAJ).

CH° V : LE RETOUR ET LES SUITES A DONNER.

I. Evaluation.

Il est essentiel que les enseignants puissent trouver à exprimer leur appréciation des prestations qui leur ont été offertes. Une forme de service après-vente aussi efficace que possible doit être mis en place au plus vite. En effet, il remplirait alors le rôle tenu actuellement, de manière beaucoup plus aléatoire et beaucoup moins fiable, par le bouche-à-oreille. La plate-forme dont la création a été souhaitée au début, trouverait là une attribution supplémentaire.

► **Généraliser dans les académies d'accueil l'usage d'envoyer un formulaire aux enseignants en fin de séjour pour leur permettre d'exprimer leur appréciation.**

► **Organiser un relais national pour la mise en commun des expériences des enseignants.**

Outre cette évaluation de l'accueil et de la qualité du séjour par l'enseignant lui-même, un travail doit être fait pour obtenir un compte-rendu et un suivi pédagogiques des classes dans les Inspections Académiques. Cette compétence revient tout naturellement à l'Inspection Académique de départ qui, après s'être occupée de valider le projet, doit s'assurer de son bon déroulement et du bénéfice qui en a été retiré par les élèves.

► **Cette obligation qu'aurait l'enseignant de fournir un travail consécutif à la classe, pourrait de surcroît lui donner l'occasion de présenter aussi aux parents les aboutissements du séjour de leur enfant.**

Sous forme de livret de voyage, d'exposition photo ou de petit spectacle, mille choses peuvent être inventées pour inviter les enfants à faire fructifier les acquis du séjour et pour permettre aux parents, aux IA et à tous les partenaires de se rendre compte de la valeur de la classe.

II. Un jumelage entre les départements ?

Les échanges organisés entre des classes ou des écoles, au sein du territoire national ou à l'échelle européenne, sont indéniablement ceux qui fonctionnent le mieux ; lorsqu'ils sont en place, on constate que les départs sont à la fois plus nombreux et plus réguliers. En outre, ils sont l'occasion, pour les enfants, d'un travail écrit, et suivi toute l'année, car ils s'accompagnent généralement d'une correspondance.

► Ces échanges gagneraient donc à être promus et généralisés, par le biais d'un jumelage entre départements par exemple.

De la même façon, à l'échelle européenne et dans le prolongement des échanges instaurées entre certaines classes, le modèle français des classes de découverte pourrait être proposé aux autres pays de l'Union et les échanges pourraient être systématisés par l'instauration de jumelages.

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES PROPOSITIONS

1. La remise à l'honneur des classes de découverte.

- ▶ Une campagne de communication orchestrée par le Ministère de l'Education Nationale et celui du Tourisme en faveur des classes de découverte.
- ▶ Une circulaire du Ministère de l'Education Nationale rappelant les mérites pédagogiques des classes de découverte.
- ▶ La remise à l'honneur du vocable même de « classes de découverte ».

2. La reconnaissance du travail des enseignants.

- ▶ La reconnaissance, dans l'opinion et auprès des parents, de la qualité du travail effectué par les enseignants grâce à la campagne de communication proposée préalablement.
- ▶ Une reconnaissance professionnelle, en terme de notation et de mérite.
- ▶ Enfin, une reconnaissance financière (éventuellement sous la forme d'une indemnité forfaitaire attribuée par l'Education Nationale qui pourrait permettre une cotisation, au titre des heures supplémentaires, aux caisses complémentaires des régimes de retraite).
- ▶ Des crédits d'heures accordés aux enseignants pour la préparation et l'octroi d'une journée de récupération au retour.

3. Surmonter les réticences.

- Des enseignants.

- ▶ Rétablir des crédits tant horaires que financiers dans les IUFM, pour préparer les maîtres au départ. Cet enseignement serait en outre validé par un stage pratique.
- ▶ Encourager une forme de parrainage entre des enseignants plus expérimentés et habitués à partir d'une part, et de nouveaux enseignants d'autre part.

► Prévoir, dans le cadre des crédits d'IUFM consacrés à la formation spécifique des enseignants pour le départ en classe de découverte, un module de mise au point juridique.

- Des parents.

► Obtenir des données exactes sur les problèmes qui ont pu se poser au cours de ces classes. Ce recensement pourra s'inscrire dans le cadre du suivi a posteriori des classes, et dans la politique d'évaluation des séjours.

► Mettre en place une surveillance suffisante des centres d'accueil (en particulier, clôture du site, qui n'interdise pas aux enfants la sortie des bâtiments, mais la sortie de l'enceinte du centre).

► Favoriser les systèmes d'ouverture de porte rendant impossible toute intrusion, et ne permettant donc que les sorties, mais avec une alarme se déclenchant automatiquement en cas de sortie non autorisée, nocturne en particulier.

► Imposer un strict contrôle des va-et-vient, y compris durant les heures d'ouverture normales du centre.

► Encourager la participation active des parents à la préparation du voyage et ne pas se contenter de les avertir à la fin pour leur réclamer le règlement. En tout état de cause, le meilleur moyen de surmonter les réticences des parents, est de les associer très en amont à l'élaboration du projet.

4. Construire et valoriser la teneur pédagogique du projet.

- Le choix de la saison.

► Varier la teneur des séjours grâce aux différentes périodes de départ possibles.

► Favoriser les départs dits en classe « rousse », c'est-à-dire à l'automne, qui joueront le rôle d'un séjour d'intégration.

- La collecte des informations.

- ▶ Créer une centre de ressources interministériel regroupant des représentants de l'Education Nationale, de la Jeunesse et du Sport, du Tourisme, de la Culture, des sociétés de transport et des centres d'accueil.

- ▶ Donner des relais locaux et départementaux à cette structure.

- ▶ Privilégier la forme électronique et la constitution de sites Internet au niveau national, en lien avec Eduscol, et au niveau départemental.

- ▶ Convaincre les structures d'accueil de leur rôle essentiel de proposition et de mise en relation.

- Laisser l'enseignant maître de son projet.

- ▶ Alléger le travail administratif de l'enseignant et se montrer exigeant sur la teneur des projets et leur cohérence interne.

- ▶ Un important travail doit donc être accompli en amont, avant le départ, entre l'enseignant et les personnes qui interviendront auprès de la classe, de sorte que l'enseignant ne soit jamais dépossédé de son projet pédagogique. Toute intervention doit être soigneusement préparée, y compris sur le fond, pour que l'enseignant n'abdique pas devant les compétences du spécialiste, mais continue d'accompagner sa classe dans sa démarche.

5. Inscrire le projet dans la scolarité de l'enfant.

- ▶ Etant donné le bénéfice retiré par l'enfant d'un départ en classe de découverte, fixer un objectif d'au moins un départ en classe de découverte par enfant, au cours la scolarité.

- ▶ Valoriser les réseaux d'écoles, les projets d'école et les cycles scolaires.

6. Faciliter les relations avec les Inspections Académiques.

- ▶ Limiter au maximum les initiatives malheureuses des académies, ainsi que leurs marges d'interprétation.

- ▶ Clarifier les compétences respectives des académies d'origine et d'accueil ; il serait sans doute préférable que l'académie d'origine se recentre sur la valeur pédagogique du dossier – qui y gagnerait souvent -, en laissant l'académie d'accueil contrôler l'encadrement et l'hébergement des enfants.
- ▶ Programmer l'édition, par le Ministère, d'un dossier type pour les départs en classe de découverte, unique et valable sur tout le territoire.
- ▶ Mise à disposition de personnel, dans chaque Inspection académique, pour aider les enseignants dans la préparation de leurs séjours, d'un point de vue pratique, administratif, juridique et logistique.
- ▶ Considérer les entreprises privées comme des partenaires à part entière.

7. Surmonter l'obstacle financier.

- ▶ La mensualisation du règlement des voyages.
- ▶ Rendre déductibles des revenus imposables les frais engagés par les parents.
- ▶ Définition d'un tarif unique, en vigueur pour toutes les classes de découverte, pour l'enseignement du ski.
- ▶ Accord sur les tarifs pratiqués par les sociétés de remontées mécaniques.
- ▶ Préparer une charte avec les organismes de voyages pour négocier les conditions de l'assurance-annulation en toute transparence. L'assortir éventuellement d'un fonds de garantie.
- ▶ Exploiter la solution d'une mise en régie avec un Compte Trésor.
- ▶ Création d'une ligne budgétaire spécifique consacrée aux classes de découverte.
- ▶ Au niveau de chaque établissement, et dans l'esprit de la LOLF, envisager la gestion de tout le péri-scolaire dans un chapitre budgétaire unique.

8. Réduire les tracas des hébergeurs.

- ▶ Proposer un agrément commun à l'Education Nationale et à la Jeunesse et aux Sports.
- ▶ Un dossier unique, un guichet unique.
- ▶ Précision et clarté des textes réglementaires au niveau national.

9. Former des intervenants extérieurs.

- ▶ Prévoir, pour tous les intervenants et en fonction de leur discipline, un module spécifique de formation aux classes de découverte.
- ▶ Dans le cas de départ régulier, la formation des parents d'élèves par exemple, ou d'un encadrement bénévole.
- ▶ Promouvoir la stabilité des intervenants extérieurs au cours de la classe de découverte.
- ▶ Rapide inscription, sur le registre des diplômés, du BPJEPS.

10. Suites à donner.

- ▶ Formulaire d'appréciation à adresser aux enseignants en fin de séjour.
- ▶ Relais national pour la mise en commun des expériences des enseignants.
- ▶ Fournir un travail consécutif à la classe et le présenter aux parents.
- ▶ Ces échanges gagneraient donc à être promus et généralisés, par le biais d'un jumelage entre départements par exemple et entre pays à l'échelle européenne.

ANNEXES

MINISTERES

- **Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : François FILLON, Claude BISSON-VAIVRE, Gérard BLANCHARD, Viviane BOUYSSÉ, Jean DAVID, Jean-Paul DE GAUDEMAR, Virginie SIMON ;**
- **Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer : Gilles de ROBIEN, Franck GERVAIS, Mme LASSALAS-
RONXIN, Béatrice de LAVALETTE ;**
- **Ministère de la Culture et de la Communication : Renaud DONNEDIEU de
VABRES, Fayçal DAOUADJI, Bernard NOTARI ;**
- **Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : Daniel ARRANZ,
Serge KOENIG ;**
- **Ministère délégué à la Famille : Christian JACOB ;**
- **Ministère délégué aux Affaires européennes : Dominique DURUY, Caroline
Ferrari, Grégoire HAREL, Pascal HANSE ;**
- **Ministère délégué au Tourisme : Léon BERTRAND, Emmanuel FUSILLER,
Philippe PORTMANN ;**

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

- **ABRAHAM Christophe (UNAPEL)**
- **Mme AUDOUY (SNE)**
- **AKOKA Roger (De vraies écoles de langues)**
- **BARBERIS Lucile (AGIEM)**
- **BARBIER Guy (UNSA-SE)**
- **BARRET Nicolas (Comité Régional du Tourisme de l'Île de France)**
- **BAUDOIN Claude (CRDP de Champigny sur Marne)**
- **BELLIN Fabienne (SNES)**
- **BŒUF Jean-Marc (Administration et Intendance)**
- **BOLLORE Pascal (SNPDEN)**
- **BONHOURE Gérard (IGEN)**
- **BURDIN Jean (Club Langues et Civilisations)**
- **Mme CERIANI (ANCV)**
- **CHAUVIN Jacques (Ligue de l'Enseignement)**
- **CHEVALIER Christian (UNSA-SE)**
- **COTILLEAU Michel (@venir.écoles)**
- **DEBON de BEAUREGARD Michel (SGEN-CFDT)**
- **DELEUZE André (SGEN-CFDT)**
- **DEVOGE Jean-Marc (SNE)**
- **DUVAL Gérard (Comité Régional du Tourisme de l'Île de France)**
- **HAMANA Faride (FCPE)**
- **HALPHEN Sylviane (UNOSEL)**
- **HENRARD Jacques (Jeunesse au Plein Air)**
- **HOUY Cora (CRDP de Champigny sur Marne)**
- **JOURNIAC Pascal (Cap Monde)**

- **KERKHOVE Anne** (PEEP)
- **KLEIN Denis** (Ligue de l'Enseignement)
- **KREPPER Claire** (UNSA-SE)
- **MARTIN Daniel** (CRDP de Champigny sur Marne)
- **MEIER Eric** (Euro Moselle – Cahiers de Voyages)
- **MENETEAU Michel** (SNE)
- **MICHEL Jean-François** (Cap Monde)
- **MOYSSET Marie-Jo** (FCPE)
- **OLIVAIN Michèle** (SNES)
- **OUDOT Francis** (ANDEV)
- **Mme PICHARD** (SNALC)
- **RABATE Hélène** (SNPDEN)
- **RICARD Michel** (Conseiller auprès du Premier Ministre)
- **ROBIN Jean-François** (Directeur de l'Office de Tourisme de Provins)
- **Mme SAULNIER** (UNAPEL)
- **SIBERT Céline** (SNCF)
- **Jean-Claude STOURM** (Adjoint au Maire de PLOZEVET, Finistère)
- **VINAIXA Anne-Marie** (Jeunesse au Plein Air)
- **VINCENT Jean-François** (Office Central de la Coopération à l'Ecole)

Lors du déplacement en Savoie :

• Thierry ARSAC	Technicien - Parc National de la Vanoise
• Bertrand BARD	Chalet "Les Trolles"
• Claudie BLANC	Directrice Centre de Ressources Agence Touristique départementale
• Jean BOLLON	Vice-Président Conseil général de la Savoie
• Eric BOTHOREL	Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie
• Michel BOUVARD	Député
• Monique CALI-GARSIA	Enseignante
• Bernard CHARDONNEL	Inspecteur de l'Education Nationale
• Claude COMET	Directrice Maison de Savoie
• Yvette COTTAVOZ	Principale SGEN CFDT
• Eric DALLY	Fédération départementale tourisme associatif de Savoie

• Michel DENIS	Directeur Tourisme Sport et Jeunesse
• Pierre DUC	Conseiller pédagogique A.S.C.D.
• Grégoire DUPRAZ	Directeur Centre Les Trolles
• Luc FARRE	Secrétaire départemental du Syndicat des Enseignants
• Jean-Pascal GACHET	Responsable Mission Sports Animation
• Pierre GEY	Directeur général des Services départementaux
• Laurent GEORGES	Chef de Cabinet de Monsieur J.P. AMOUDRY Sénateur Haute Savoie
• Christine GOMES	Médecin Conseil départemental
• Danièle GRANGER-CUQ	Directrice adjointe Parc National de la Vanoise
• Philippe HERBAUT	Directeur Relais Soleil Le Sorbier
• Bernard JANUEL	Inspecteur d'Académie Inspection académique
• Pierre JOUTY	Professeur d'E.P.S.
• Bernard JUILLARD	Président Commission Tourisme du Conseil Général
• Thierry LATASTE	Préfet De la Savoie
• Jacques MERCIER	Directeur général Fédération départementale des Œuvres Laïques
• Catherine MILON	Directrice Association Haute Savoie Juniors
• Mireille MONTAGNE	Directrice Direction de l'Education, des Collèges, des Sports et de la Jeunesse
• Bernard NEPLAZ	Conseiller général Hôtel du Département
• Pierre PELLICOT	Conseiller pédagogique Inspection académique
• Michel PINGET	Secrétaire général Association départementale des Classes des Découvertes

• Claude PONSON	Directeur du Développement Agence touristique départementale
• René POULET	Conseiller Inspection académique
• Alain PRALLET	Service départemental d'Incendie et de Secours
• Martine REVOL	Direction des Politiques Territoriales
• Christian ROCHETTE	Comité Régional de Tourisme
• Jean-Pierre RUFFIER	Inspecteur d'Académie adjoint
• Benoît TIBERGHEN	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
• Pierre VIALLET	Inspecteur Jeunesse Sports et Loisirs
• Michel VUARCHERE	Conseiller pédagogique Inspection académique

• Gilbert BLANC TAILLEUR	Maire de Courchevel
• Georges BOGEY	Président Association Haute Savoie Juniors
• Yann COUILLARD	Accompagnateur en Montagne
• Franck DEHOILLERES	Chef de Centre Transavoie
• Claude FAURE	Président du Directoire de S3V - Le Galaxy 2
• Bruno FOUQUET	Chargé de Mission S.E.A.T.M.
• Françoise GENDARME	Syndicat des Guides de Haute Montagne
• Jacky GOURMANEL	Directeur Centre Lionel Terray
• Guy GUIGNARD	Directeur Ecole de Ski Français
• Serge GUILLOT	Inspecteur Education Nationale
• Georges LAVY	FOL UFOLEP Savoie
• Brigitte LEGRAND	Agence Touristique départementale
• Michel LE LOUVIER	Président FOL UFOLEP Savoie

• Pierre MARHIC	Directeur Ecole de Ski Français
• Paul SANTAELLA	Directeur du Marketing TRANSAVOIE
• Bernard TROMBERT	Syndicat National des Moniteurs de Ski Français

• Agnès BIDOIS	Ecole Jules Ferry
• Jean-Loup BINIAS	Centre d'Accueil "Soleil et Neige"
• Gilles BEDOS	Directeur Centre "Le Beauvoir"
• Christine BOFFET	Centre " Les Eclaireurs et Eclaireuses de France"
• Michel BOFFET	Directeur Centre " Les Eclaireurs et Eclaireuses de France"
• Rémy CHARMETANT	Directeur Agence Touristique de la Savoie
• Stéphane DAIGREMONT	Ecole Schweitzer
• Gisèle DELALANDRE	Vice-Présidente Ligue départementale Enseignement de la Seine Maritime
• Gérard DUMARTINEX	Vice-Président Fédération départementale du tourisme associatif de Savoie
• Patrick LAMBERT	Inspecteur de l'Education Nationale
• Patrick LE GUENNEC	Directeur général Association L.V.T. "Chemins"
• Dominique LESUEUR	Ecole La Providence
• Philippe LIGNEAU	Directeur Centre de Vacances du Havre
• Corinne LIGNEAU	Centre de Vacances du Havre
• Eric MARIUS	Directeur Directeur du Centre "Les Plans"
• Jean-Claude MARTINON	Principal S.N.D.P.D.E.N. Collège La Vanoise
• Philippe ROLLAND	Enseignant - Ecole Schweitzer
• Joëlle RIZZON	Agence Touristique départementale
• Renaud SALHI	Directeur technique LVT "Chemins"
• Maryvonne VOITURIER	Accompagnatrice Ecole La Providence

• Gérard VUILLERMET	Maire de Valloire
----------------------------	-------------------

Lors du déplacement en Sarthe :

• Marie-Claude LANGLAIS	Chargée de mission à la culture et au tourisme au Conseil Général de la Sarthe
• Jean-Marie GEVEAUX	Député Vice-Président du Conseil Général
• M. ROUANET	Inspecteur d'académie
• M. BUZENCE	Directeur jeunesse et sports
• M et Mme BONHOMMET, Gaëc la Beunêche ROEZE SUR SARTHE	Ferme pédagogique (Association maison des paysans)
• Mme POUSSIN • Mme GUIBON	Gérante de la structure les MESANGERES à MEZERAY (accueil de classes vertes). Centre d'animation Nature et Balade.
• Alain BOULAIS, • Manuella MARTINEZ	Chargés des ateliers pédagogiques A l'Espace Faïence de Malicorne (Centre du Patrimoine).

• Mme ROUSSILLAT	Professeur d'histoire – Coordinatrice départementale des centres du patrimoine nommée par le Rectorat
• Jean-François LOISTRON • Jean-François AUGEREAU	Professeurs d'histoire-géographie, Organisateurs de classes du patrimoine
• Chantal ALBAGLI	Conseiller général
• M. Mme VOVARD, Earl Chauvet, Chantenay Villedieu	Ferme pédagogique (association couleur nature)
• Céline PIRON • Hervé DELAUNE	Responsable Président et professeur d'histoire Centre du patrimoine Asnières sur Vègre

Lors du déplacement en Bretagne :

• Annie BATAILLE	Professeur des écoles
• Henri BOURDEREAU	Association pour la Promotion des Classes de Mer
• Hervé BOYER	Animateur en milieu marin
• Marc BRIENS	Responsable des activités nautiques
• Olivier CHAYE	Directeur du Centre nautique de Crozon Morgat
• Elidya DA SILVA	Enseignante
• Johanna DESPAX	Responsable pédagogique des Classes de mer européennes
• Catherine DIOP	Professeur des écoles
• Loïc FEAT	Directeur du centre Léo Lagrange à Camaret sur Mer
• Léon FOLK	IEN, adjoint à l'IA du Finistère
• Yann GONTHIER	Nautisme en Finistère
• Alain GOURMELIN	Président de Nautisme en Bretagne
• Olivier HACHAIR	Formateur, Nautisme en Bretagne
• Jean-Luc HENOT	Directeur du centre de Rosquerno, Vice-Président de Nautisme en Finistère
• Jean KERHOAS	Délégué général de Nautisme en Finistère, Vice-Président de la FFV, Secrétaire général de Nautisme en Bretagne
• Ronan KERNEVEZ	Responsable de la formation, Nautisme en Bretagne
• Yvon LE GUYADEC	Président de l'ADEP 56
• Annick LE LOCH	1 ^{ère} vice-présidente du Conseil Général du Finistère, Présidente de Nautisme en Finistère
• Jean-Yves LE MARTELOT	Administrateur ADEP 56
• M. LE ROUZIC	Instituteur
• Françoise HEUDE	Directrice générale de l'ADEP 56
• Xavier MARCHAND	Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, DDJS 29
• Claude MOALIC	Gouvernante du centre APAS Pen-Hir

• Colette MORIN	IEN, chargée des classes d'environnement dans le Finistère
• Benoît OMEZ	Directeur du Village Vacances APAS
• Christian PASQUIO	Conseiller pédagogique départemental
• Gaëlle PAUGAM	Directrice du Centre de Classes de Mer de Crozon Morgat
• Dominique RIQUIER	Directeur du Centre de Moulin Mer à Logonna Daoulas
• Isabelle SCUILLER	Enseignante détachée, service classes de découverte, IA du Finistère
• Claude SEVERAN	Directeur du Centre Le Mané à Quiberon
• Dominique TRETOU	Conseiller général

CONTRIBUTIONS ECRITES

L'association Ardoise pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Comité départemental UFOLEP de la Savoie.

Les Pupilles de l'Enseignement Public.

Que chacune et chacun soient ici remerciés.

TABLE

INTRODUCTION.....	3
I. UNE REALITE DIFFICILE A APPREHENDER.....	3
II. PROGRESSION ET REGRESSION DES CLASSES DE DECOUVERTE : UN CONSTAT INQUIETANT.....	4
III. APPROCHE ET METHODOLOGIE	6
CH° I : PARENTS ET ENSEIGNANTS : QUELLE MOTIVATION ?	7
I. RICHESSE ET INTERET DES CLASSES.....	7
II. MOTIVER LES ENSEIGNANTS.....	13
III. CONVAINCRE LES PARENTS ET LES ELUS.....	17
IV. SUSCITER L'ADHESION DE L'EDUCATION NATIONALE.....	21
CH° II : CONSTRUIRE UN PROJET PEDAGOGIQUE ENRICHISSANT ET ATTRAYANT.....	23
I. LE CHOIX DE LA PERIODE ET DE LA DUREE.....	23
II. LE CONTENU PEDAGOGIQUE : PERSONNALISER UN PROJET.....	25
III. INSCRIRE LE DEPART DANS LE CURSUS SCOLAIRE DE L'ENFANT.....	29
CH° III : PREPARER LE DEPART, FINANCER LE SEJOUR.....	32
I. LES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES : UNE DEMANDE DE CLARIFICATION.....	32
II. LA DELICATE QUESTION DES FINANCEMENTS	34
III. QUELS COUTS, QUELS POSTES DE DEPENSE ?.....	38
IV. REGLES DE COMPTABILITE.....	43
CH° IV : LE GRAND DEPART : ACCUEIL SUR PLACE - COOPERATION AVEC LES INTERVENANTS EXTERIEURS ET LES ACTEURS LOCAUX.....	47
I. LES CENTRES D'ACCUEIL – IMPORTANCE DE LA QUALITE DE L'HEBERGEMENT.....	47
II. LES INTERVENANTS EXTERIEURS.....	50
III. ZOOM SUR.....	53
... SUR LES CLASSES DE VILLE.....	53
... LES CLASSES PATRIMOINE.....	54
... « A L'ECOLE DE LA FORET ».....	55
...LES CLASSES EUROPEENNES.....	56
CH° V : LE RETOUR ET LES SUITES A DONNER.....	58
I. EVALUATION.....	58
II. UN JUMELAGE ENTRE LES DEPARTEMENTS ?	59
RECAPITULATIF DES PRINCIPALES PROPOSITIONS.....	60
ANNEXES	65
MINISTERES.....	65
Liste des personnes auditionnées.....	65
CONTRIBUTIONS ECRITES	72
TABLE.....	73